



Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Fondation	04
Rapport du Directeur Général	06
Conseil de Fondation	08
Organigramme général	09
<hr/>	
Domaine de Compétences Autonomie Large	10
<hr/>	
Rapport de performance	34
<hr/>	
Comptes 2016	44
Rapport de l'organe de révision	58



Rapport du Président du Conseil de Fondation



2016 – La force de ne pas se reposer sur des acquis

Voilà trois ans déjà que j'ai le plaisir de présider le Conseil de notre Fondation. J'ai repris une institution qui fonctionnait bien, munie de structures nouvelles découlant d'un vaste redéploiement.

La garantie de vivre tranquillement sur ces acquis? Eh bien, non! En trois ans, nous n'avons jamais hésité à nous remettre en question, à chercher des alternatives, à bousculer les habitudes. Les Domaines de Compétences se redessinent, toujours dans le souci de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires et ceci dans un contexte budgétaire difficile, donc rigoureux. De nouvelles perspectives voient le jour, comme par exemple la gestion d'une partie du site de l'ancien hôpital de Couvet où nous allons remplir une nouvelle mission confiée par l'État en lien avec les personnes cérébrolésées.

Organes de la Fondation

Le Conseil de Fondation a siégé à 4 reprises durant l'année. Le Bureau permanent s'est, quant à lui, réuni à 9 reprises. Les Conseils des parents, quand ils existent, jouent leur rôle d'interface entre les parents et les organes de la Fondation. Nous appelons de nos vœux qu'un Conseil se constitue dans tous les Domaines de Compétences.

Bienvenue à Madame Catherine Bourquin dans ses nouvelles fonctions à la tête du Domaine de Compétences Autonomie Restreinte. Bienvenue à Monsieur Stéphane Monnier en qualité de nouveau directeur administratif et financier. Bienvenue encore à Monsieur Jean-Marie Röthlisberger au sein du Conseil de Fondation. De nouveaux visages qui en remplacent d'autres. Je tiens ici à remercier chaleureusement Monsieur Alex Fischli (directeur du Domaine de Compétences Autonomie Restreinte) qui a fait valoir son droit à une retraite bien méritée, Monsieur Yves Matthey (directeur administratif et financier) qui a souhaité quitter notre région pour s'établir sur l'arc lémanique et à Madame Françoise Vouga (membre du Conseil de Fondation) qui quitte le Conseil après avoir énormément donné pour notre cause.

Conditions-cadres

Par «conditions-cadres», je veux parler des réglementations avec lesquelles doit vivre notre Fondation et sur lesquelles elle n'a qu'une faible influence. Je pense plus particulièrement à deux éléments: la CCT-ES, soit la convention collective qui régit les conditions de travail de tous nos employés, et le Contrat de prestations qui était censé régir nos relations avec l'État à partir de 2017. La CCT-ES dans sa nouvelle version est sous toit et est entrée en vigueur le 1er avril 2016. Elle est le fruit de négociations entre partenaires sociaux. À noter une particularité par rapport à l'ancien texte: le Conseil d'État a refusé d'approuver formellement le texte. En d'autres termes, il salue l'existence d'une convention collective, mais refuse d'en accepter les conséquences financières. Quant au contrat de prestations, le processus de son élaboration est au point mort! Conclusion: il est plus facile de faire fonctionner l'institution de l'intérieur, soit ce que l'on maîtrise, que de faire avancer les éléments périphériques...

Processus budgétaire

Les années se suivent et, malheureusement, se ressemblent. L'élaboration du budget 2017 s'est faite dans la douleur. Ce n'est que grâce à des interventions auprès des groupes politiques du Grand Conseil, qui ont bien compris l'application du principe d'intensité auquel notre Fondation, comme d'autres, est confrontée, que nous avons pu boucler un budget qui nous permettra de répondre aux besoins d'un nombre toujours croissant de bénéficiaires. L'État nous confie des missions, et se propose même de nous en confier davantage (par exemple sur le site de Couvet, comme indiqué ci-dessus). À nous de veiller qu'il nous en donne les moyens. À défaut, notre Institution qui va fêter son 50e anniversaire en 2017 sera «pomme avec le bour».





Rapport du Directeur Général



Nous connaissons tous la situation financière difficile du canton de Neuchâtel, nous avons tous pu lire, voir ou vivre les différentes manifestations des professionnels de la santé ou de la fonction publique. J'aimerais rendre un hommage appuyé à nos collaboratrices et nos collaborateurs qui, malgré la signature à la baisse de la Convention Collective de Travail des Établissements Spécialisés, ont continué à travailler, à s'engager très professionnellement auprès des élèves, des ouvriers ou des résidents accompagnés par la Fondation Les Perce-Neige. Pas de grève, pas de blocage. RESPECT et MERCI !

La Fondation continuera à défendre des bonnes conditions de travail pour son personnel.

2016 en bref

Dans la suite logique des appellations des différents Domaines de Compétences dans le secteur des adultes, le Domaine de Compétences «Polyhandicap» a été renommé «Autonomie Restreinte». À noter que ce domaine est de plus en plus présent sur notre site des Hauts-Geneveys avec l'ouverture de deux nouveaux foyers permettant d'accueillir des bénéficiaires ayant des troubles sévères du comportement.

En juin, nous avons renouvelé et obtenu les certifications «ISO 9001:2015» et «Q-Institutions pour personnes avec un handicap:2016» relatifs à notre système de management de la qualité, pour une durée de trois ans.

Comme chaque année, nous avons ouvert des nouvelles classes, des ateliers et des espaces de jour pour accueillir de nouveaux bénéficiaires. Le Soutien Pédagogique Spécialisé (SPS - suivi d'un élève intégré dans une classe ordinaire) de notre école spécialisée a également continué à se développer.

Un des éléments marquants pour cette année 2016: l'ouverture au mois d'octobre de notre Unité d'Accueil Temporaire (UAT) pour les enfants accompagnés au sein de notre secteur enfance et adolescence. L'offre est actuellement modeste, mais elle permettra certainement à des familles d'être soulagées. Cette prestation était demandée par les parents depuis 30 ans !

Les transactions pour que nous prenions en charge des personnes cérébrolésées à conscience minimale sur le site de l'HNE à Couvet (dont nous reprendrions la gestion) avancent à grands pas. La Fondation pourra ainsi être dotée d'une unité médicalisée et formaliser une collaboration innovante avec l'Hôpital neuchâtelois.

Les négociations budgétaires pour 2017 pour le secteur des adultes de la Fondation furent très difficiles et nous avons dû faire des coupes conséquentes dans nos budgets, sans toucher aux prestations proposées aux bénéficiaires et sans licencier du personnel, pour les obtenir. Sans l'intervention des parents auprès des députés au Grand Conseil, nous n'aurions jamais obtenu les moyens nécessaires pour répondre à notre mission. Merci à eux et aux députés !





Exceptionnellement, je me permets de rendre hommage à deux collaborateurs qui nous ont quittés à la fin de l'année.

Il s'agit de Monsieur Alex Fischli, directeur du Domaine de Compétences «Autonomie Restreinte» qui part à la retraite après 39 ans (!) d'activité auprès des personnes en situation de handicap. Il a gravi tous les échelons hiérarchiques, porté par la mission des Perce-Neige. Nos sincères remerciements pour son investissement.

Son Parcours fut plus court, mais également très important dans une phase très difficile de la Fondation. Monsieur Yves Matthey, directeur administratif et financier, a décidé de suivre une autre destinée professionnelle après 7 ans de labeur. Nous lui exprimons toute notre gratitude.

Je termine ce rapport en vous assurant que nous allons continuer à nous battre pour que les personnes en situation de handicap puissent vivre dignement dans notre canton ! Merci pour votre soutien si précieux.

Vincent Martinez

Conseil de Fondation au 31.12.2016

Président :	M.	C. Blandenier	Membre indépendant
Vice-Présidente :	Mme	C. Skupien	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents DC Autonomie Restreinte
Secrétaire :	Mme	M. Mertenat-Marti	Membre indépendant
Membres :	M.	F. Maillard	INSIEME-NE / Représentant Conseil des parents DC École Spécialisée
	Mme	F. Gaschen	Membre indépendant / Représentante Conseil des parents DC Autonomie Large
	M.	Ph. Haeberli	Représentant de commune
	M.	J.-Cl. Guyot	Membre indépendant
	M.	P. Palomo	Membre indépendant
	M.	J.-K. Tullii	Membre indépendant
	Mme	A. Clerc	Membre indépendant
	M.	J.-M. Röthlisberger	INSIEME-NE

Bureau Permanent

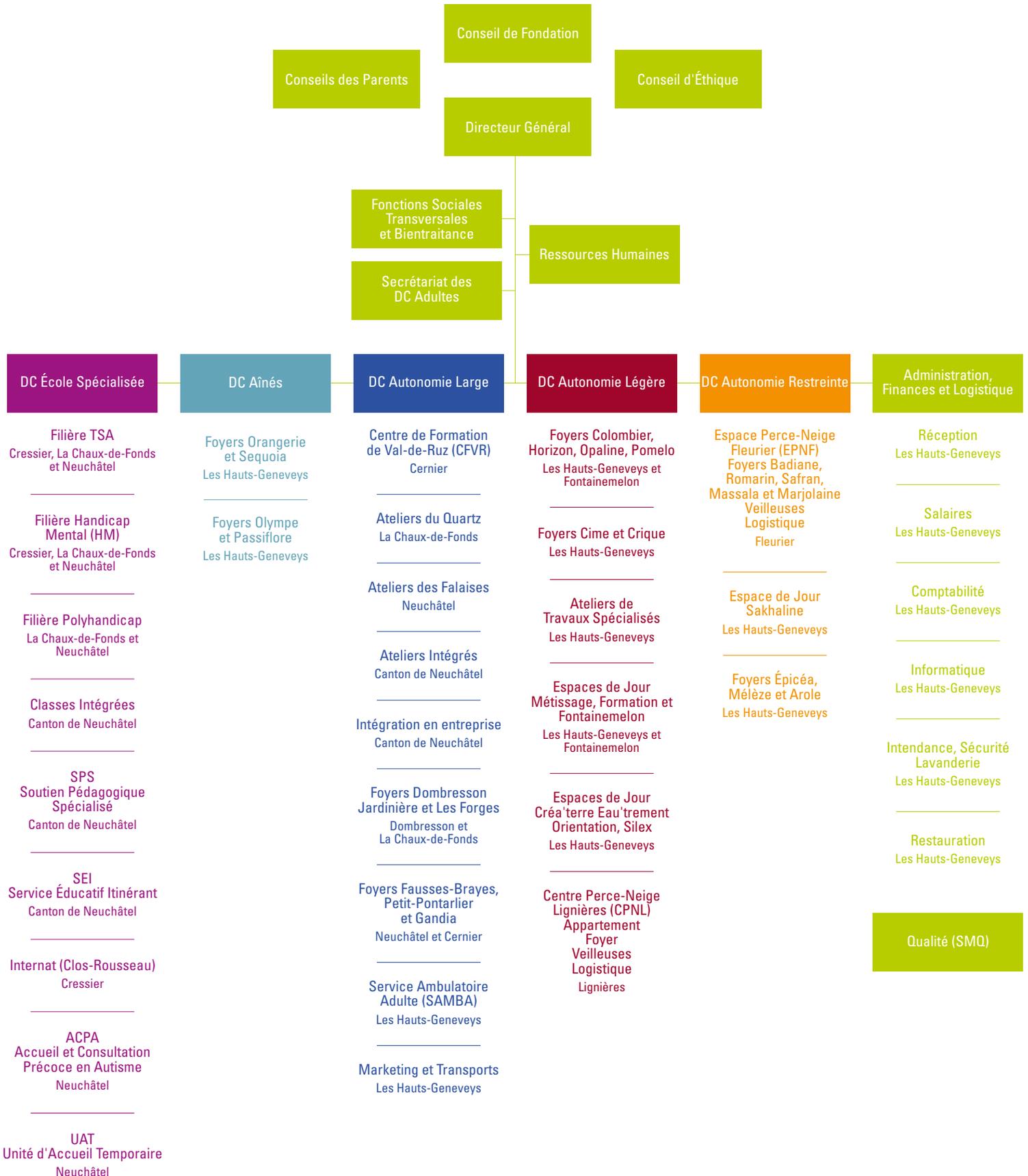
Président :	M.	C. Blandenier
Vice-Présidente :	Mme	C. Skupien
Secrétaire :	Mme	M. Mertenat-Marti

Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation :

M.	V. Martinez	Directeur Général de la Fondation
M.	D. Marthe	Directeur du DC École Spécialisée
M.	M. Fortin	Directeur du DC Autonomie Légère
M.	A. Fischli	Directeur du DC Autonomie Restreinte
M.	D. Mathez	Directeur du DC Autonomie Large
M.	Y. Matthey	Directeur du Service Administratif et Financier
Mme	F. Hug	Directrice des Ressources Humaines
Mme	C. Bourquin	Directrice du DC Aînés et responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bienveillance



Organigramme Général au 31.12.2016





LesPerceNeige
FONDATION

Domaine de Compétences
Autonomie Large



Le Domaine de Compétences Autonomie Large (DC ALA)



Dans le but de poursuivre la présentation de la diversité des prestations offertes par la Fondation Les Perce-Neige, après le Domaine de Compétences École Spécialisée en 2014 et les Services généraux en 2015, le comité de direction a décidé de présenter le Domaine de Compétences Autonomie Large (DC ALA) dans ce rapport de gestion 2016.

Pour répondre à cette demande, j'ai proposé aux responsables de présenter les unités qui composent le Domaine de Compétences. Nous avons fait le choix de compléter ces différentes présentations en donnant la parole à un certain nombre de bénéficiaires pour qu'ils puissent exprimer, à travers leur expérience personnelle, ce qu'ils vivent concrètement au sein de nos unités.

Cette démarche a pour objectif de permettre au lecteur de mieux comprendre ce que les prestations offertes peuvent apporter aux bénéficiaires. Elle s'inscrit parfaitement dans la vision que nous avons de notre mission et elle correspond aux valeurs que nous défendons.

De nouveaux concepts

Reconnaissant que des aspects socio-politiques comme la ratification par la Suisse de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et la notion de handicap ont évolués, nous avons été amenés à engager, dès 2015, un processus d'évolution et de remise en question de nos référentiels et de nos pratiques d'accompagnement en tenant compte de nouveaux concepts comme l'auto-détermination, la participation sociale et la société inclusive.

Même si, depuis sa création, la Fondation Les Perce-Neige a toujours favorisé la reconnaissance et l'intégration des personnes déficientes intellectuelles dans la société, nous devons tendre à améliorer la qualité de la participation sociale de ces personnes. Nos prestations doivent permettre aux bénéficiaires que nous accompagnons de **développer des compétences sociales et professionnelles** afin qu'ils puissent **assumer des rôles sociaux valorisants et reconnus par la société**. Nous devons également permettre à ces personnes de **s'exprimer et de faire des choix** en pleine connaissance de leurs droits et devoirs afin qu'elles puissent diriger leur propre projet de vie.

Ces éléments nous ont amenés à se référer au Modèle du Développement Humain – Processus de Production du Handicap (PPH).

Le PPH est un modèle explicatif des causes et conséquences des maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité et au développement de la personne. C'est un modèle positif qui ne place pas la responsabilité du handicap sur la personne.

Par cette démarche, nous nous sommes inscrits dans une dynamique de changement qui nécessite de maintenir le niveau de formation du personnel et de soutenir le développement de l'implantation de ce modèle. Pour répondre à ces exigences, de septembre 2015 à décembre 2016, 44 collaborateurs sociaux (éducateurs/MSP) ont suivi une formation de base et au mois de novembre 2016 une collaboratrice a obtenu un certificat de formatrice institutionnelle pour le PPH et ses applications. Début 2016 une commission, regroupant des éducateurs et des Maîtres Socio-Professionnels (MSP) a été mise en place dans le but d'adapter les grilles d'évaluation PPH et offrir ainsi aux équipes des outils de travail spécifiques, qui répondent aux besoins réels et concrets des bénéficiaires et des professionnels. Une planification de l'implantation du modèle a été établie et en 2017 nous remplacerons le terme intégration par inclusion sociale et professionnelle dans notre vocabulaire.

Au cœur de l'action

Sur le terrain, l'implantation géographique des unités d'hébergement et de travail favorise l'intégration sociale des bénéficiaires. Différentes prestations sont mises en place pour permettre aux bénéficiaires de faire des choix et de renforcer leur participation sociale.

Une période de formation de deux ans permet aux jeunes qui sortent de l'école de découvrir et de s'adapter aux exigences du monde adulte, de développer des compétences et de s'orienter vers un avenir qui correspond à leurs possibilités et à leurs aspirations.

Tous les foyers du Domaine de Compétences sont situés dans un quartier d'habitation à proximité des transports publics et des zones commerciales. Afin de permettre aux personnes qui ont la possibilité de vivre dans leur propre appartement, un service ambulatoire adulte s'est développé (SAMBA).

Les ateliers sont implantés dans des zones industrielles ou commerciales afin de créer des liens directs avec les entreprises et les clients commerciaux. Un atelier est directement intégré dans une entreprise et un autre dans un service public. La collaboration avec différentes entreprises permet d'intégrer individuellement des personnes dans le premier marché du travail. Les ateliers de sous-traitance et les ouvriers intégrés dans des entreprises mettent leurs compétences au service de l'économie et des services publics. Un atelier d'arts visuels expose régulièrement les œuvres produites par les artistes. Enfin, un service commercial fait la promotion de ces compétences, de ces talents et de ces produits.

En 2016, la fabrication et l'installation de bancs publics pour un grand distributeur suisse a permis aux ouvriers de notre menuiserie de montrer le résultat de leur travail à un large public. Notre boulangerie «Le Croissant'Express» propose d'excellents produits frais à une clientèle fidèle. Les clients de notre boutique





au «c cédille» sont chaleureusement accueillis et conseillés par des vendeurs compétents.

Lorsqu'une place de travail est disponible dans un atelier ou dans une entreprise, une offre d'emploi est diffusée dans l'ensemble des unités. En 2016, cette nouvelle démarche a permis à plusieurs bénéficiaires d'exprimer leur désir de changement. Suite à des entretiens d'engagement, quatre personnes ont eu l'opportunité de changer de travail au sein des ateliers et deux personnes ont intégré individuellement une entreprise.

Six bénéficiaires accompagnés par des collaborateurs sociaux se sont réunis régulièrement tout au long de l'année pour travailler sur le thème de la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées. Le 9 juin 2016, ils ont participé comme intervenants à une journée ASA handicap mental qui avait pour thème «Reconnaissez vos droits». Cinq de ces bénéficiaires continuent de travailler sur le thème des droits et des devoirs des personnes en situation de handicap. Ils ont pour objectif de devenir les représentants de l'ensemble des bénéficiaires de la Fondation vis-à-vis des partenaires externes. Dans cette perspective, suite à leur demande, ils ont suivi un cours sur la prise de parole en public.

À la lecture des présentations des différentes unités et des témoignages des bénéficiaires ainsi qu'à la découverte des photos qui illustrent ce rapport, vous aurez l'occasion de percevoir la réalité du terrain.

Remerciements

Je tiens à féliciter les bénéficiaires pour la volonté et la persévérance avec lesquelles ils investissent leur projet de vie personnel.

Je remercie nos partenaires sociaux et commerciaux qui, par leur collaboration, participent au développement d'une société inclusive.

Enfin, je remercie chaleureusement tous les collaborateurs qui contribuent par leurs compétences professionnelles et leur engagement au développement constant des prestations offertes aux bénéficiaires.

Daniel Mathez
Directeur du DC ALA

Note 1 : par simplification de lecture, seul le masculin est utilisé

Note 2 : la liste exhaustive de nos partenaires sociaux et commerciaux ne figure pas dans les textes qui suivent.

La formation au Centre de Formation de Val-de-Ruz (CFVR)

«Ça bouge», «ça évolue», «rien n'est acquis» : ces éléments demandent de la créativité de la part des collaborateurs. Innover et s'adapter aux changements envisagés dans les autres structures de la Fondation font partie des défis qu'ils doivent relever. Depuis l'ouverture du Centre de Formation de Val-de-Ruz (CFVR dans la suite du document) à Cernier en août 2012, cette réalité se traduit par le fait que les concepts et les cursus de formation ont constamment évolués.

Les ateliers de formation suivent les apprentis sur une période de deux ans. Les MSP accompagnent l'élève sortant du DC ES dans la construction de sa nouvelle identité. Il passera progressivement du statut d'élève à celui d'apprenti puis à celui d'ouvrier. L'équipe du CFVR se compose d'un Maître Socio-Professionnel Principal (MSPP) et de deux Maître Socio-Professionnels (MSP) à temps complet ainsi que d'une Monitrice/Enseignante à temps partiel; ces travailleurs sociaux accompagnent **vingt-quatre apprentis**.

La formation interne à la Fondation

Les douze apprentis de première année sont répartis dans deux ateliers de formation/évaluation. Le programme hebdomadaire de ce cursus de formation comprend trois jours et demi de travail en atelier, deux demi-jours de connaissances fonctionnelles et un demi-jour de sports. **L'objectif est d'évaluer et de renforcer** au travers d'un accompagnement adapté en milieu semi-ouvert, **les potentialités des apprentis** dans les domaines du savoir, savoir-faire et savoir être. La finalité recherchée est **d'accompagner l'apprenti dans la transition entre l'environnement scolaire et celui professionnel**, en construisant une nouvelle identité et un projet d'accompagnement individualisé. Le but est de **définir l'orientation socio-professionnelle** de l'apprenti **au sein des ateliers** de la Fondation dans les Domaines de Compétences de l'Autonomie Large ou Légère.

Les douze apprentis de 2ème année poursuivent leur formation par trois stages dans divers ateliers de la Fondation. La fin du cursus de formation se déroule dans un de ces ateliers, si une perspective d'engagement en tant qu'ouvrier est envisagée.

La finalité recherchée est d'affiner le projet socio-professionnel de l'apprenti, afin de lui proposer un contrat d'engagement dans un atelier de la Fondation correspondant à son potentiel et ses aspirations socio-professionnelles en fin de formation.

La formation pratique selon INSOS

Les exigences pour les formations initiales de type CFC¹ ou AFP² deviennent de plus en plus difficiles à atteindre pour les élèves en difficultés. Par effet domino, nous accueillons au CFVR de plus en plus de jeunes adultes, ayant un potentiel et des aspirations socio-professionnelles proches des exigences du 1er marché du travail. Ces constatations nous poussent à élargir nos concepts en proposant, dès août 2017, la mise en place de la formation pratique selon INSOS³. Cette formation duale permettra à certains apprentis d'évoluer dans l'économie libre, tout en gardant un accompagnement sécurisant.

Martial Schaer
Maître Socio-Professionnel Principal - Formation

¹ CFC : certificat fédéral de capacité

² AFP : attestation fédérale de formation professionnelle

³ INSOS : association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap







Témoignage de Michaël Junod Atelier d'Arts visuels

Je m'appelle Michaël Junod, j'ai 26 ans et j'habite, avec mes parents, à Bevaix.

J'ai fait 5 ans d'école au centre IMC de La Chaux-de-Fonds pour ensuite rejoindre les écoles des Perce-Neige de Neuchâtel durant 4 ans.

Quand je suis sorti de l'école, j'ai recherché une activité professionnelle qui m'occuperait la journée.

J'ai fait différents stages dans des entreprises du littoral mais aucune ne m'a convenue.

Je suis allé faire un stage à Alfaset avant que quelqu'un me propose de visiter les ateliers des Perce-Neige et depuis j'y suis encore.

Après trois mois à la Formation, je suis allé faire des stages dans divers ateliers pour travailler à La Chaux-de-Fonds, à l'atelier menuiserie, durant un peu moins de 5 ans.

Avant les vacances d'été, j'ai vu une annonce d'offre d'emploi pour un poste d'artiste à l'atelier d'Arts-Visuels à Cernier. Comme j'aime dessiner et que j'avais envie de changer, j'en ai parlé avec mon MSP et mes parents. Je suis maintenant à l'atelier d'Arts-Visuels depuis septembre 2016.

Ce que je préfère c'est le dessin et la peinture, j'améliore ma technique et j'espère pouvoir exposer mes œuvres cette année encore.

Je suis heureux d'avoir trouvé une place de travail qui me convienne.



Témoignage de Thomas Dubois apprenti de 1^{ère} année dans l'atelier de formation et évaluation 2, au centre de formation de Val-de-Ruz (CFVR)

Je m'appelle Thomas, et j'ai eu 19 ans au mois de janvier. J'habite à Areuse avec mon frère jumeau et mes parents. Je me rends tous les jours en transports publics au centre de formation à Cernier.

J'ai beaucoup aimé ma scolarité que j'ai quittée sans savoir quel métier j'aimerais faire. J'ai découvert cette formation pendant les pauses, par les discussions d'autres jeunes qui y étaient allés en stage et par mon enseignant. Je me suis dit: on y va comme ça, après je verrai bien.

Tout d'abord, je suis allé faire un stage de deux semaines, pendant lequel j'ai découvert les activités du cursus de formation que j'ai bien appréciées. À la suite de cette expérience et des conseils de mes parents, j'ai décidé d'entreprendre la formation.

Depuis que j'ai commencé ce cursus de deux ans, je me suis adapté à beaucoup de nouvelles choses qui ont changé par rapport à l'école. Je me suis fait de nouveaux copains, le rythme de mes activités est plus soutenu, les horaires sont plus longs et j'ai moins de vacances, ce que je trouve embêtant. Mais c'est sympa d'enfiler tous les jours la blouse de travail et d'entrer dans le monde du travail.

Les activités qui me sont proposées m'intéressent. J'ai des activités scolaires où j'apprends la géographie, l'éducation physique en pratiquant de la piscine, des sports en salle et de la marche. De la marche il n'y

en a pas beaucoup; j'ai l'habitude d'en faire pendant 8 heures.

Les travaux sont biens, ils sont variés et il y en a que je préfère à d'autres. Au début de l'année j'ai emballé des plaques de chocolat et j'ai conditionné des compotes de fruits. Je coupe des barres en aluminium pour l'entreprise Coloral, mais je n'aime pas le perçage, je fais de la gravure avec un pantographe.

Récemment j'ai fait de la mise sous pli pour une revue de spéléologie. Mais, ce que j'ai le plus aimé, c'est le montage du stand des Artisanales. On est allé travailler à l'extérieur et j'ai rangé des articles dans des casiers. Je suis content d'avoir des responsabilités et je suis motivé à gagner plus d'argent si on doit tout le temps payer les repas de la cafétéria.

Je ne sais pas encore ce que je veux faire pour les stages de 2^{ème} année de formation. J'aimerais travailler à la Coop, ranger les articles, mais on ne doit pas les manger, et c'est ce qui m'intéresse. J'ai besoin encore de plus de temps pour pouvoir me décider sur ce que je veux faire pour la suite. La formation m'apporte ce que j'en attendais et je peux la conseiller à d'autres personnes.

En qualité de MSP, j'ai eu du plaisir à faire cette interview avec Thomas et je le remercie chaleureusement pour sa sincérité et son investissement



Les Ateliers Urbains (ATU)

1990-2016 : il y a 26 ans, le premier des ateliers urbains ouvrait à Neuchâtel. Depuis, d'autres structures de ce type ont été ouvertes : en 2010, à La Chaux-de-Fonds et en 2016, à Cernier.

Un chemin vers l'autonomie

Les ateliers urbains (ATU) ont été créés afin de répondre, entre autres, à des questions de place, d'adaptation face aux besoins des bénéficiaires, ainsi que des partenaires industriels. Le déplacement des ateliers en zones périphériques met déjà en lumière le concept d'autonomie qui sous-tend tous les projets du Domaine de Compétences.

Dans ce sens, les valeurs revisitées en concertation avec les MSP durant l'année écoulée confirment l'orientation de ce type de structure : se présenter comme **l'une des premières étapes dans le parcours professionnel** à venir pour les personnes accueillies dans notre Domaine de Compétences.

Les ateliers urbains, s'ils doivent offrir une activité professionnelle sans condition quant à une durée indéterminée, se doivent également d'être **une porte d'entrée dans la vie active**, ceci afin d'obtenir une réelle reconnaissance de leur statut d'adulte et d'assurer correctement l'acquisition de compétences métier. Par son savoir-faire, la personne prend activement part au tissu économique local ce qui est valorisant.

En regard de ce dernier point, les ateliers urbains se positionnent clairement comme une étape de maturation en vue d'une activité qui se voudra toujours plus pointue en termes d'intégration ou d'exploitation des compétences.

Croire en ses rêves

En 2016, deux personnes ont pu quitter ces ateliers pour s'engager dans un poste intégré en entreprise. Plusieurs jeunes bénéficiaires sont susceptibles, dans un très proche avenir, d'entrer dans ce genre de projets. Au cours de cette année, huit apprenants issus du CFVR ont trouvé une place de stage dans nos ateliers et cinq d'entre eux ont été engagés au terme de leur expérience.

Aujourd'hui, comme en 1990, l'offre de places de travail reste un problème majeur dans nos ateliers. Cette réalité limite malheureusement l'accueil de personnes en recherche d'un travail correspondant à leurs capacités.

Fort de ce constat, en 2016, la réorganisation des postes de travail nous a permis de répondre favorablement aux demandes, ce qui a conduit nos équipes, au gré de ses flux, à clôturer l'année avec **un effectif de 95 personnes** au total.

- Ateliers de Neuchâtel : 39 personnes.
- Ateliers du Val-de-Ruz : 17 personnes.
- Ateliers de La Chaux-de-Fonds : 39 personnes.

Ensemble pour réussir

Ces ouvriers sont encadrés par des Maîtres Socio-Professionnels (MSP). Ils occupent des postes de travail dans des ateliers qui se distinguent par la nature de leurs activités, ainsi que par une mission qui leur est propre :

- Atelier montage (Neuchâtel)
- Atelier polyvalent (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds)
- Ateliers menuiserie et assemblages (La Chaux-de-Fonds)
- Ateliers de conditionnement (La Chaux-de-Fonds)
- Équipe de conciergerie (Cernier)
- Ateliers de services aux cafétérias (Cernier, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds)
- Atelier d'arts visuels (Cernier)
- Atelier bougies (Neuchâtel)

Pour ces ateliers, la mission repose sur le développement de la compréhension et de l'identité fondée sur des notions d'équipe et de responsabilité.

Certains se chargent de différentes opérations, parfois complexes, comme l'atelier montage, dont l'activité principale est l'assemblage de câbles ou de petites opérations mécaniques pour des clients industriels.

Les ateliers polyvalents sont axés sur des travaux de conditionnement ou divers travaux de sous-traitance, essentiellement orientés vers les activités industrielles du canton.

Les ateliers de services et de conciergerie assurent des opérations d'intendance et de logistique pour le bon fonctionnement des unités : service des repas, travaux de conciergerie, livraisons, expéditions et autres. Ces ateliers permettent aux ouvriers d'intégrer un ensemble de compétences se rattachant étroitement à un métier. Leur cahier des charges est donc fortement individualisé.

Si, depuis 1990, la préoccupation des MSP est constante par rapport aux différentes difficultés rencontrées par la personne en situation de handicap, nous avons constaté que le degré ou la particularité du handicap a, quant à lui, considérablement évolué.

Un potentiel à découvrir

Les jeunes personnes qui intègrent aujourd'hui les ateliers urbains détiennent, pour la plupart, un potentiel en termes de compétences largement supérieur à ce qui pouvait être imaginé en 1990. Néanmoins, la problématique de fond n'a pas changé ; elle résulte toujours d'une difficulté pour ces personnes d'entrer dans la société avec ses règles et ses attentes. En clair, ce bon potentiel, qui ouvrait encore des portes vers le premier marché du travail en 1990, s'avère malheureusement insuffisant aujourd'hui pour se passer du soutien institutionnel.



Dès lors, le devoir nous incombe de fournir à ces personnes une activité à la hauteur de leurs capacités, ce qui relève d'un défi croissant au vu du contexte actuel de notre économie.

L'évolution de la pyramide des âges

Au cours de cette année, une autre réalité a également porté nos réflexions: la transformation de la pyramide des âges. Nous constatons que la population qui a composé les premiers effectifs de ces ateliers était, pour ainsi dire, issue d'une même génération. Aujourd'hui, cette population vieillit, quelques personnes font encore partie des tout premiers ouvriers. Certains atteignent l'âge de la retraite, d'autres voient leurs aptitudes diminuer soit en raison d'un vieillissement qui se trouve être dans l'ordre des choses, soit pour des questions liées à la maladie.

Cette réalité nous a conduit à orienter en deuxième semestre 2016 trois personnes vers d'autres structures de notre Fondation jugées mieux adaptées à leurs nouveaux besoins. Ce flux naturel est censé assurer les possibilités d'entrées pour les jeunes qui sortent de leur parcours scolaire et de formation. Toutefois, il ne s'effectue malheureusement pas toujours au rythme du besoin du bénéficiaire.

Le plus grand défi pour l'avenir de ce type de structure sera donc de veiller à assurer en tout temps une réelle

possibilité de travail aux jeunes, mais surtout de garder en point de mire une ouverture d'évolution afin de ne pas confiner ces personnes dans une situation professionnelle qui stagnerait et qui ne se verrait débloquée que suite à des questions d'inaptitude liées à l'âge ou à la maladie.

Si soucis et questionnements demeurent dans une forme salubre à la réflexion que doit mener le travailleur social, les actions menées au cours de cette année démontrent de manière heureuse qu'après 26 ans, la mission vouée à l'autonomie et à l'intégration garde toute sa vigueur et que les ateliers urbains apportent leur pierre de manière importante dans le développement de ce bel édifice qu'est devenue notre Fondation à l'aube de son 50ème anniversaire.

Philippe Niederhauser
Maître Socio-Professionnel Principal
Ateliers des Falaises

Valérie Matulli
Maîtresse Socio-Professionnelle Principale
Ateliers du CFVR

David Wyssmann
Maître Socio-Professionnel Principal
Ateliers du Quartz





Témoignage de Sylvia Schubach

Je m'appelle Sylvia Schubach. C'est depuis les Hauts-Geneveys que je suis venue travailler aux Ateliers des Falaises. Je ne me rappelle plus la date ni depuis combien de temps je suis là.

Je suis venue de l'atelier Polyvalent aux Hauts-Geneveys où on faisait des Post-Pac. J'ai fait un stage aux bougies et à l'atelier Polyvalent : pour finir, j'ai choisi les bougies. J'ai bien vécu ce changement, les bougies c'était mieux que les Post-Pac. Dans ce nouveau travail, j'ai bien aimé monter les moules, couler les bougies, les emballer. Il fallait aussi les tremper, les suspendre pour les sécher, les couper avec la machine, je trouvais ça intéressant.

J'ai eu beaucoup de plaisir d'avoir de nouveaux travaux en débutant à Monruz.

Après je suis partie travailler à la Migros. Je ne me souviens plus si c'était deux ou trois jours par semaine. Là, j'ai eu du plaisir de pouvoir aller boire un pot ailleurs après le diner. J'ai beaucoup aimé le travail à la ligne 2 (chaîne de production – emballage), de pouvoir mettre les fruits en barquettes. Les dames étaient très sympas. J'ai aussi travaillé pour le rayon Colonial, il fallait poser les étiquettes sur les boîtes de thon ou compter les boîtes par 6 et les mettre en carton. J'ai toujours eu du plaisir, j'aimais bien les contacts avec les dames, j'aimais discuter avec elles. J'aurais voulu continuer mais la ligne de production cessait. J'ai été surprise qu'un apéritif a été organisé pour mon départ, j'ai reçu un cadeau, j'étais très contente, c'était bien.

Je suis donc retournée à l'atelier Polyvalent avec Valérie (MSP). Là, on a fait des pièces pour Bulgari, des mises sous plis pour le journal Le Point, un peu de travail pour la Salamandre et aussi pour Gucci où on devait démonter des bracelets de montre, ce n'était pas toujours facile. J'ai aussi pu travailler avec la machine à mettre sous vide, ça changeait mais j'avais toujours du plaisir.

Aujourd'hui, je ne me rends pas compte du temps que j'ai passé dans cet atelier, mais c'était assez longtemps. Alors, j'ai voulu changer, voir autre chose et j'ai demandé à travailler à l'atelier Montage. Là, j'ai fait des nouveaux apprentissages, j'ai appris à utiliser la perceuse, la machine à dénuder les câbles. J'ai aussi appris l'étamage et à travailler avec la pince pour sertir les cosses sur les câbles. J'ai appris beaucoup de nouvelles choses. J'ai toujours du plaisir et je suis contente de travailler pour Système Assembling, Coloral, Sydéral, ça me fait apprendre beaucoup de nouvelles choses.

Dans mon parcours, j'ai pu discuter avec beaucoup de gens, des clients, ils sont sympas.

Vivre à l'extérieur c'est bien, comme ça on peut aller au restaurant, on peut être autonome. Je suis autonome. Dans le travail que je fais, je suis aussi autonome. S'il y a un petit problème avec un câble, je le dis à Luc (le MSP), mais autrement je suis autonome.

Ici je me sens libre, on ne me force pas à faire les choses. Si je n'arrive pas on me demande d'essayer. Luc est à côté de moi pour m'apprendre, si je panique ou que je dois apprendre, il m'aide sans me forcer.

Vivre avec tous les collègues c'est bien, il y a de l'ambiance, on discute. Des fois, à midi, on parle de ce qu'on a fait hier en soirée. On découvre aussi des restaurants, comme le Romarin.

Le travail c'est utile. On reçoit de l'argent et les clients sont contents de nous. On fait du bon travail, c'est important. On a le droit de faire des erreurs, mais pas tout le temps, c'est pour ça que quand il y a un problème, je demande tout de suite à Luc. Si on ne faisait pas du bon travail, les clients ne seraient pas contents et ils ne nous donneraient plus de travail. On serait au chômage ou on ferait des K-Lumet, ce serait dommage. Je serais déçue, triste. On a de la chance d'avoir tout ça. Si on n'avait plus de travail, toujours faire des K-Lumet j'en aurais marre. Il faudrait demander à Flavian (responsable commercial) qu'il nous trouve quelque chose, le travail c'est important pour moi.

Les moniteurs sont sympas, aux ateliers tout le monde est sympa. Le travail m'a permis de rencontrer des personnes que je ne connaissais pas, comme Luc qui était aux Parcs et Promenades, ou Nicolas, mais c'est aussi bien d'être avec des personnes que je connais depuis longtemps, comme Alain, Donatella, Mary-Claire, c'est une bonne ambiance.

J'aime faire de nouvelles rencontres. Ici, quand il y a un nouveau, c'est bien de faire connaissance. Là où j'ai rencontré le plus de monde c'était à la Migros, mais aussi aux restaurants, comme au Romarin.

J'ai pu avoir des changements quand j'ai voulu, comme par exemple quand j'en avais un peu marre du Polyvalent, j'ai pu aller au Montage.

Je suis contente de mon parcours, je suis fière parce que j'ai appris beaucoup de choses, mais c'était la Migros qui était le plus important.

À la maison, je me présente en disant ce que je fais, des câbles, le travail à la dénudeuse. Je me sens comme une bonne ouvrière. J'arrive bien, même si des fois je dois laisser des câbles de côté et voir avec Luc. Je sais que je ne dois pas me tromper.

Je vis bien dans cet atelier, on discute, on rigole et la fête de fin d'année à Evologia était très bien.

Je me sens capable de faire les choses, même si sur la machine bleue j'ai encore un peu de peine. J'apprendrai mieux à la rentrée.

Si je regarde mon long parcours, c'est difficile pour moi de dire autre chose que j'ai eu du plaisir. J'ai toujours été capable de faire tout ce qui était à faire, couler les bougies ou étamer des câbles, par exemple. Il y a juste avec le travail pur Gucci, avec Valérie, quand il fallait démonter des bracelets de montre et mettre en sachet que j'ai vraiment eu de la peine.

Je suis fière de mon travail, contente d'être venue travailler aux Ateliers des Falaises. Si avant c'était bien aux Hauts-Geneveys, c'est beaucoup plus intéressant ici. Il y a des bobines, des enveloppes, ça change et ça me plaît beaucoup. Je n'ai pas envie de changer. Je veux rester ici et j'aimerais rester même après l'âge de la retraite. La retraite ça me fait peur. Il y en a qui continuent de travailler après l'âge de la retraite, comme Alain Morisod. Il continue bien lui après l'âge de la retraite, je ne vois pas pourquoi moi je ne pourrais pas. Ça me fait peur, ce n'est pas facile pour moi de penser que je n'aurai plus de travail. Je ne sais pas si c'est obligatoire la retraite, mais je ne comprendrais pas pourquoi Alain Morisod pourrait continuer et pas moi.

Ici il y a tout ce qu'il me faut, il ne me manque rien, l'essentiel c'est qu'il y a beaucoup de travail.



Les Ateliers Intégrés (ATI)

Mission

La Fondation garantit, au travers d'un accompagnement adapté une qualité d'activité professionnelle contribuant au développement et au maintien de l'autonomie, l'intégration et l'identité tout en privilégiant les aspects sociaux.

But

Les bénéficiaires de prestations trouvent par le biais des ATI un poste de travail correspondant à leur aspiration leur permettant un épanouissement socio-professionnel.

Objectifs généraux

Le contexte et la spécificité des activités sont exploités au bénéfice de la personne.

Les ATI sont reconnus comme une étape possible dans le parcours professionnel de la personne.

La reconnaissance des aptitudes et compétences des personnes est favorisée par l'économie libre.

Objectifs spécifiques

La structure garantit la possibilité d'établir des relations sociales et professionnelles diversifiées.

Elle offre des postes de travail intégrés et valorisants.

Elle favorise le développement de l'identité de la personne.

Organisation

L'unité des ateliers intégrés de la Fondation est répartie sur **quatre lieux différents** et se compose de la manière suivante :

- La boulangerie au «Croissant'Express» occupe des locaux dans la gare des Hauts-Geneveys. Elle comprend un laboratoire de boulangerie, un laboratoire de pâtisserie ainsi qu'un service de vente à la clientèle. Chaque lieu se compose d'un MSP et de six bénéficiaires de prestations. Un troisième MSP travaille alternativement dans les deux endroits.
- À la boutique au «c cédille» en ville de Neuchâtel, se trouvent un atelier et une équipe de vente. Chaque entité se compose d'une MSP et de six bénéficiaires de prestations.
- L'équipe «Polyvert», intégrée au sein du Service des parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel, entretient les espaces verts de la zone urbaine. Cette équipe est menée par un MSP accompagnant six bénéficiaires de prestations.
- L'équipe «Coop», intégrée au sein de la Coop Maladière en ville de Neuchâtel, participe à la mise en rayon des marchandises. Cette entité se compose d'un MSP et de huit bénéficiaires de prestations.

L'ensemble représente **38 bénéficiaires de prestations**, accompagnés par des MSP dont un «mobile» qui assume les remplacements. Chaque MSP assure l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires et gère les relations de partenariats ou commerciales en lien avec leur atelier.

Claude Aebischer
Maître Socio-Professionnel Principal
Ateliers Intégrés





Les Foyers Urbains

La vie, la mission

Les foyers urbains sont répartis sur tout le territoire du canton, des montagnes au littoral en passant par la vallée, favorisant la proximité d'avec les lieux de travail mais aussi l'intégration en milieu ordinaire de vie, en ville ou au village.

Les **51 résidents**, répartis en 6 foyers, eux-mêmes répartis en plusieurs appartements ou maisons, vivent dans des locaux chaleureux et accueillants. Grâce à un accompagnement constant et personnalisé, l'autonomie, le bien-être, l'épanouissement personnel et affectif sont favorisés. Au travers de leur investissement dans les activités sociales et les multiples possibilités d'intégration qu'offre le milieu urbain, nous facilitons l'inclusion des personnes dans la société.

Nous visons la reconnaissance des compétences et des aspirations de chaque personne par le biais d'un accompagnement personnalisé et adapté. Le principe d'autodétermination est favorisé, les droits et les devoirs de chacun sont une condition pour vivre sa citoyenneté dans le respect de l'identité des uns et des autres.

Parmi les foyers urbains, celui de Cernier se différencie par les besoins spécifiques des personnes accueillies dont la fréquence et/ou l'intensité des troubles du comportement ne permettent plus l'accueil dans les autres structures du Domaine de Compétences Autonomie Large. Une attention particulière est portée aux soins psychiatriques et au suivi psychologique. Au sein de ce foyer le rythme de vie et le degré d'implication des personnes sont en lien direct avec leur état psychique et émotionnel.

Quelques chiffres

Foyers du Littoral

- Neuchâtel (Petit-Pontarlier 33): 12 résidents, 4 éducateurs, 1 apprentie ASE, 5 surveillants de nuit, 1 employée de maison
- Neuchâtel (Fausses-Brayes): 7 résidents, 4 éducateurs, 1 apprentie ASE, 5 surveillants de nuit, 1 employée de maison

Foyers des Vallées

- Cernier (Gandia): 6 résidents, 4 éducateurs, 1 apprentie ASE, 5 surveillants de nuit, 1 employée de maison
- Dombresson: 9 résidents, 4 éducateurs, 5 surveillants de nuit, 1 employée de maison

Foyers des Montagnes

- La Chaux-de-Fonds (Jardinière): 9 résidents, 5 éducateurs, 1 apprenti ASE, 1 employée de maison
- La Chaux-de-Fonds (Les Forges): 8 résidents, 3 éducatrices, 1 employée de maison

Patricia Putzu
Éducatrice Principale
Mohamed M'Barki
Éducateur Principal







Témoignage de Jacques Olivier Reymond Foyer Jardinière

Comment es-tu arrivé au foyer ?

Avant, j'étais dans un foyer aux Hauts-Geneveys et puis on m'a proposé d'aller dans un appartement en ville. Moi je voulais aller dans un foyer à Neuchâtel parce que je connaissais cette ville et il y avait aussi un foyer qui me correspondait bien mais je suis arrivé à La Chaux-de-Fonds, c'était en 1982. Au début, ça a été dur pour moi d'être à La Chaux-de-Fonds car je ne connaissais pas cette ville, et puis, petit à petit, j'ai commencé à l'apprécier et aujourd'hui je suis très content d'y habiter.

Qu'est-ce qui te plaît et te déplaît dans le foyer urbain ?

Il n'y a rien que je n'aime pas. Ce qui me plaît c'est d'avoir des colocataires et de pouvoir échanger des opinions et discuter avec eux le soir quand on rentre du travail. Comme ça on n'est pas seul. On se respecte et on s'entend bien. J'aime bien aussi qu'il y ait des éducateurs mais que je puisse faire beaucoup de choses comme j'en ai envie. Je participe à des associations comme Antenne Handicap, je fais de la natation. Je peux aller me promener en ville, faire mes achats. C'est bien d'être en ville. Ça me convient bien. J'aime aussi avoir des voisins et discuter avec eux. On se connaît depuis longtemps et parfois ils m'invitent. Au foyer je suis tranquille, je vis à mon rythme, je me sens bien. Maintenant je considère que c'est chez moi et seulement après je considère ma maison (chez mes parents) comme chez moi. D'abord le foyer.

Si tu pouvais changer quelque chose au foyer qu'est-ce que ce serait ?

Ce que j'aimerais bien ce serait de vivre dans un appartement à deux, avec mon amie Murielle avec laquelle je suis fiancé depuis le 10.10.2013. Mais avec des éducateurs pour nous aider de temps en temps pour nous organiser. Quelques fois elle vient passer le week-end dans mon appartement et elle dort avec moi (elle est dans le même foyer mais dans un autre appartement). On prépare le repas tous les deux, on sort en ville, c'est chouette. Si on habitait que tous les deux on pourrait se partager les tâches et ça irait bien je pense. Mais j'aimerais que notre appartement soit à côté de celui des autres.

Qu'aimerais-tu que les gens sachent du foyer ?

Que c'est un appartement comme chez tout le monde et qu'on y vit comme tout le monde.

Intégration Socio-Professionnelle Individualisée en Entreprise (ISPIE)

Des capacités mises en valeur

Cette structure trouve son essence dans la volonté de personnes vivant avec une déficience intellectuelle légère à modérée à évoluer dans le premier marché du travail. En se basant sur cette motivation et les compétences de nos bénéficiaires, nous partons donc de leurs désirs professionnels et démarchons des entreprises correspondant à leurs aspirations afin de créer un partenariat. En effet, les bénéficiaires intégrant une entreprise demeurent employés de la Fondation Les Perce-Neige. Nous signons donc un contrat de travail avec eux et une convention de partenariat avec les entreprises. Cette base contractuelle tripartite garantit aux bénéficiaires la sécurité de l'emploi tout en leur permettant de développer leur indépendance dans le cadre d'un contrat de prestations.

Actuellement, **16 personnes** sont intégrées dans l'économie libre par le biais de différentes entreprises basées entre Villeret et Fleurier en passant par le Val-de-Ruz et Marin. Deux Maîtres Socio-Professionnels (ci-après MSP) accompagnent les ouvriers au quotidien. Concrètement, après avoir démarché l'entreprise partenaire et établi un cahier des charges en adéquation avec les compétences des bénéficiaires, le MSP suit celui-ci tout au long de sa période de formation. Les compétences opérationnelles sont donc acquises par le biais d'un apprentissage prodigué par le MSP, tout comme les aspects de la vie quotidienne (autonomie dans les transports et gestion des repas par exemple).

Plus de liberté

Cet accompagnement se veut dégressif. En effet, plus le bénéficiaire gagne en autonomie, plus la présence du MSP s'amenuise afin de laisser la place à la **réalisation personnelle**. Ensuite, un suivi est mis en place en fonction des besoins de la personne et de l'entreprise. Ces passages réguliers sur le lieu de travail garantissent la pérennité de l'intégration car la réussite de ces projets résulte également de l'étroite collaboration entre cette dernière et le MSP. Celui-ci pourra ainsi intervenir en fonction des besoins du bénéficiaire ou de l'entreprise lorsque la situation nécessite un réajustement ou lorsqu'un besoin de formation est exprimé. Le but de cette démarche s'inscrit dans l'idée que l'ouvrier continue à développer ses compétences. Ce fonctionnement permet une juste évaluation des réalités vécues, tant au niveau des dynamiques relationnelles, qu'au niveau de la productivité. Des points sont organisés régulièrement par le MSP avec les différents responsables de l'entreprise. Les bénéficiaires doivent être considérés comme des aides venant seconder les collaborateurs des entreprises. Un travail de sensibilisation auprès de l'équipe intégrante allant dans ce sens est continuellement réalisé.

Le concept ISPIE ne vise pas une insertion économique mais poursuit une notion de bien-être et d'épanouissement au travail. Ainsi, dans sa pratique professionnelle, la personne n'est plus en situation de handicap mais **reconnue pour ses compétences sociales et professionnelles** exercées dans le cadre d'une activité socialement valorisée et par son implication dans la communauté.

En 2016, deux entreprises se sont approchées de la Fondation afin de créer un partenariat. Ce changement de paradigme a découlé sur des offres d'emplois diffusées dans l'ensemble du Domaine de Compétences. Après avoir suscité des intérêts (et peut-être de futurs projets), des entretiens d'embauches avec les postulants ont eu lieu et deux candidats ont débuté une nouvelle activité professionnelle.

La structure **ISPIE a été créée en 2009** et n'a pas cessé de se développer depuis. À l'heure actuelle, nous entrons dans une nouvelle ère puisque plusieurs bénéficiaires ont émis le désir de changer d'activité. Ces aspirations légitimes témoignent que les besoins de réalisation sont les mêmes pour tous. Ainsi, la notion de norme doit inéluctablement s'élargir pour y inclure toutes les singularités. Dès lors, le but de notre accompagnement est de rendre accessible ces aspirations et de permettre aux personnes de développer leur identité personnelle par le biais d'une activité professionnelle dans une société toujours plus inclusive, souhaitons-le.

Didier Werder
Maître Socio-Professionnel Principal





Portrait et témoignage de Sylvain Petitpierre évoluant à la Centrale de distribution de Migros NE-FR à Marin

Son parcours professionnel...

J'ai fait l'école primaire au Val-de-Travers, à Môtiers. Après, j'ai été à Crans-Montana dans un internat parce que j'avais de la peine à l'école. Après, j'ai fait des stages, dans une imprimerie, dans une poste et dans des usines. Ensuite, j'ai été au «Repuis» à Grandson faire une formation professionnelle.

Après, j'ai fait un autre stage chez un tapissier-décorateur. Et puis ma foi, je n'ai pas pu le finir car j'ai dû me faire opérer de la hanche et c'est à cette période que mon père est décédé. Après ça, j'ai arrêté toutes ces écoles avec l'accord de ma mère. Mais c'est moi qui ai voulu arrêter, j'ai eu le choix. Donc, j'ai fait un autre stage de paysagiste dans une entreprise, mais le patron s'est un peu fichu de moi, ça n'a pas été une très bonne expérience car après le stage j'ai écrit pour demander si je pouvais être engagé et il ne m'a jamais répondu... Donc après ce stage j'ai été engagé aux Parcs et Promenades par la Fondation Les Perce-Neige. C'est mon oncle qui avait entendu parler de ça et qui a rencontré Daniel Mathez (directeur du Domaine de Compétences Autonomie Large) pour lui parler de moi. J'y ai travaillé 8 ans aux Parcs et Promenades. Ensuite, je voulais changer de travail et je suis arrivé ici à la Centrale.

Son activité professionnelle actuelle...

Je travaille dans le secteur des fruits et légumes à la Centrale de distribution de Migros NE-FR. Donc je nettoie la zone à mon arrivée le matin et je dispose les palettes. Après, des camions de livraison amènent des colis de fleurs et moi je les conditionne sur palettes en fonction des commandes des différentes succursales Migros.



Rôle du MSP dans son activité professionnelle...

C'est grâce à Philippe Niederhauser (MSPP) que j'ai tout ça maintenant. Si j'ai ce poste et tout ce que je sais faire c'est grâce à Philippe. Le permis de cariste, c'est lui qui a organisé ma formation. Donc c'est grâce à lui que j'ai évolué, appris de nouvelles choses, que j'ai des nouvelles compétences.

Présentation d'une journée type...

J'habite donc à Cornaux et je vis seul dans un deux pièces et demi. Le matin, je me lève, bois un café et je prends ma voiture pour aller jusqu'à Marin. Après, je me mets au travail. Je mange à la cafétéria de la boîte avec mes collègues. Je finis à 16h30 et des fois je vais voir ma mère. C'est important pour moi de travailler car ça me rapporte un salaire (rire)!!! Mais le plus important pour moi c'est de voir du monde. Où je travaille, il y a une bonne ambiance et on rigole bien... quand on peut (rire)!!!

L'avenir...

Je ne sais pas... C'est difficile à dire car cette année j'ai eu une hernie discale qui est passée avec des infiltrations mais je n'ai pas travaillé pendant un mois et demi et rester à la maison, il y en a qui apprécie mais moi non, pas du tout. Je suis conscient que ça peut revenir et si je dois me faire opérer, je ne sais pas si je pourrai reprendre mon travail, si j'en serai capable. Mais je n'aimerais pas arrêter de travailler car arrêter de travailler c'est une catastrophe après. Peut-être que je devrai baisser mon pourcentage de travail ici mais pas arrêter complètement.

Mon travail est trop important pour moi...

Sylvain Petitpierre



Le Service Ambulatoire Adulte (SAMBA)

Le Service Ambulatoire Adulte a été créé pour **élargir les prestations d'accompagnement** en hébergement et répondre ainsi à des demandes de bénéficiaires qui souhaitent vivre dans leur propre appartement mais qui n'ont pas l'autonomie suffisante pour gérer seuls la totalité des exigences liées à cette réalité.

L'accompagnement social ambulatoire est assuré par des éducateurs qui **se rendent au domicile de la personne**. Les modalités de cet accompagnement sont définies au moment de l'établissement du contrat, en fonction des besoins spécifiques et des demandes de la personne.

Le soutien aux bénéficiaires inclut notamment :

- Entretiens avec le bénéficiaire de prestations et/ou son réseau
- Soutien en matière d'hygiène
- Assistance à la gestion du logement
- Achats accompagnés
- Aide pour la confection des repas
- Contrôle de la médication
- Promotion de la vie sociale

Actuellement, cette prestation est offerte selon une directive du SIAM¹ qui définit le temps d'accompagnement à trois heures par semaine maximum. Ayant constaté que le temps octroyé ne permettait pas d'offrir cette prestation à toutes les personnes qui souhaitaient bénéficier de ce mode de vie, un projet a été initié afin de pouvoir offrir un soutien plus large aux personnes qui ont des besoins plus importants.

Ce projet s'inscrit dans la volonté que nous avons de répondre aux souhaits des personnes en situation de handicap et de favoriser leur inclusion sociale.

Toutefois, la prestation telle qu'elle est définie aujourd'hui permet à huit bénéficiaires de vivre seuls dans leur propre appartement et ainsi de profiter, au maximum de leurs possibilités, d'une autonomie sociale.

Une équipe de quatre éducateurs assure à temps partiel l'accompagnement de ces personnes.

Daniel Mathez
Directeur du DC ALA

¹ SIAM : Service des Institutions pour Adultes et Mineurs







Témoignage de Pascal Brand concernant sa vie dans son propre appartement

Pascal habite un grand appartement au-dessus de celui de ses parents dans la ferme familiale.

Depuis quand vis-tu dans l'appartement où logeaient tes grands-parents ?

«Ça fait bien 8 ans. Avant c'était ma sœur ».

Qu'est-ce qui a changé depuis que tu habites dans ton propre appartement ?

«C'est très différent, j'ai une autonomie plus développée, j'ai plus de liberté. Je suis moins avec mes parents sauf pour le dîner et les 4 heures. S'ils ont besoin de moi, je les aide, mais sinon je suis tranquille».

Quels sont les avantages de vivre seul ?

«Je me débrouille pas mal tout seul, je suis libre avec la sécurité des parents tout près».

Et les inconvénients ?

«Je suis souvent seul le soir».



Qu'est-ce qui est le plus important pour toi dans ton logis ?

« Mon chat ! Il y a bien les autres animaux, mais le chat c'est quand même plus fusionnel que les vaches; ça m'aide à être bien ».

Est-ce que tu t'imagines vivre ailleurs, seul dans un studio par exemple ?

« Pas en ville. Mais à la campagne avec quelqu'un que je connais dans les parages ou alors au village avec la maman à proximité, ou dans un appartement protégé ou il y aurait la sécurité. Je ne suis pas prêt à faire toutes les tâches ménagères et puis le souci serait par rapport aux paiements, faire les paiements. D'ailleurs, on n'aura bientôt plus de guichet de banque au village. Il faudra que j'apprenne à utiliser une carte bancaire ».

Qu'est-ce que tu apprécies dans l'accompagnement ASA ?

« J'ai déjà appris beaucoup de choses : les recettes, l'écriture, et puis le dialogue, on peut parler de tout; ah oui, ça amène du positif ».

Si tu pouvais changer quelque chose que changerais-tu ?

« J'aimerais moins embêter mes parents qui doivent venir me chercher souvent à la gare, surtout en hiver.

Et puis, on en a déjà parlé, si j'avais une compagne ça changerait pas mal la donne. J'aimerais bien la rencontrer quand j'irai en vacances ou en disco ».



LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de performance



Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le lecteur des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.

Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

Mission

La Fondation Les Perce-Neige, fondation privée selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, est régie par des statuts dont la dernière version date du 20 mars 2014. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions ou de prestations destinées notamment :

- au dépistage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'instruction
- au traitement
- à l'éducation
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'hébergement
- à l'intégration bientraitante

Pour les enfants, adolescents et adultes

- ayant une déficience intellectuelle¹,
- polyhandicapés²
- présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA)³

Elle peut, en outre, s'intéresser à d'autres activités relatives aux problématiques des personnes citées ci-dessus.

Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance des Perce-Neige. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation, des actions à entreprendre. Il valide le budget annuel et entérine les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un directeur général, chargé d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il suit la gestion courante et la représente auprès des autorités. Le directeur général œuvre au maintien des Domaines de Compétences et des Services dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il s'entoure d'une équipe de direction.

¹ Handicap mental (déficience intellectuelle)

Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement. La notion de Handicap Mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

² Polyhandicap

Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

³ Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.

Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le Trouble Envahissant du Développement non spécifié (TED-NS).

Contexte

La Fondation Les Perce-Neige est rattachée à deux départements du canton de Neuchâtel à travers le Service des Institutions pour Adultes et Mineurs (SIAM), pour le secteur des adultes, et par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES), pour le secteur des mineurs.

Le financement de la caisse de pension, dont l'État a obligé le rattachement de la Fondation à sa création, inquiète le Conseil de Fondation. De même, la mise en place de contrats de prestations, dans le contexte financier actuel, avec des conditions difficilement acceptables, entraîne des inquiétudes sur le maintien de certains accompagnements et surtout freine le développement nécessaire aux besoins des personnes en situation de handicap.

Les organes dirigeants

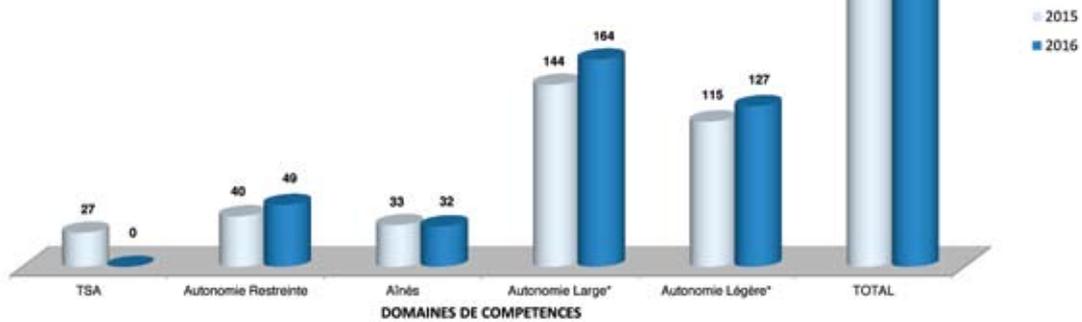
Vincent Martinez	Directeur Général de la Fondation
Yves Matthey	Directeur Administratif et Financier
Florence Hug	Directrice des Ressources Humaines
Catherine Bourquin	Responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance Directrice Domaine de Compétences Aînés
Alex Fischli	Directeur Domaine de Compétences Autonomie Restreinte
Daniel Marthe	Directeur Domaine de Compétences École Spécialisée
Daniel Mathez	Directeur Domaine de Compétences Autonomie Large
Michel Fortin	Directeur Domaine de Compétences Autonomie Légère

Pour une approche plus spécialisée, la Fondation a choisi de définir des secteurs par typologie de handicap et par âge. Chaque **Domaine de Compétences** est garant d'instaurer un accompagnement individualisé cela à travers la mise en place d'un projet de vie en partenariat entre tous les acteurs (bénéficiaires, familles, personnes de l'environnement du bénéficiaire de prestations et professionnels).



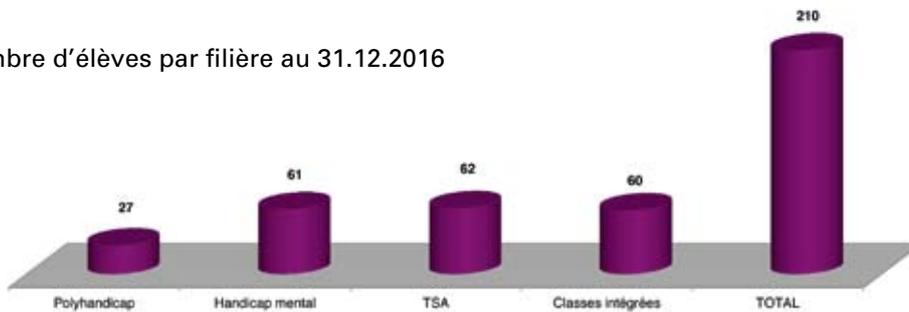
Statistiques 2016

Bénéficiaires adultes accueillis au 31.12.2016
(comparaison avec 2015)



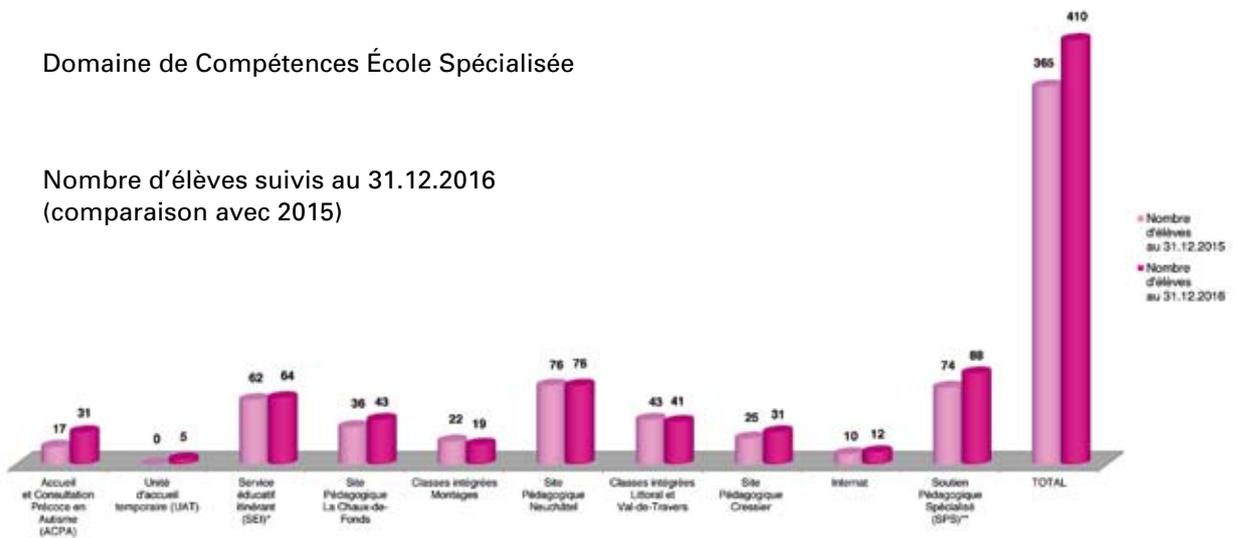
Les bénéficiaires du DC TSA ont rejoint d'autres DC

Nombre d'élèves par filière au 31.12.2016



Domaine de Compétences École Spécialisée

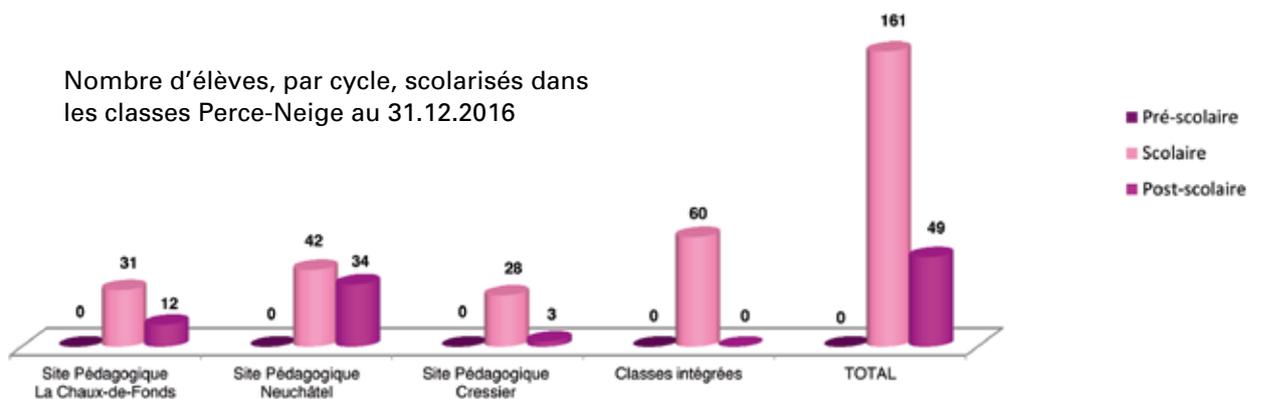
Nombre d'élèves suivis au 31.12.2016
(comparaison avec 2015)



*SEI : 93 familles ont été suivies en 2016

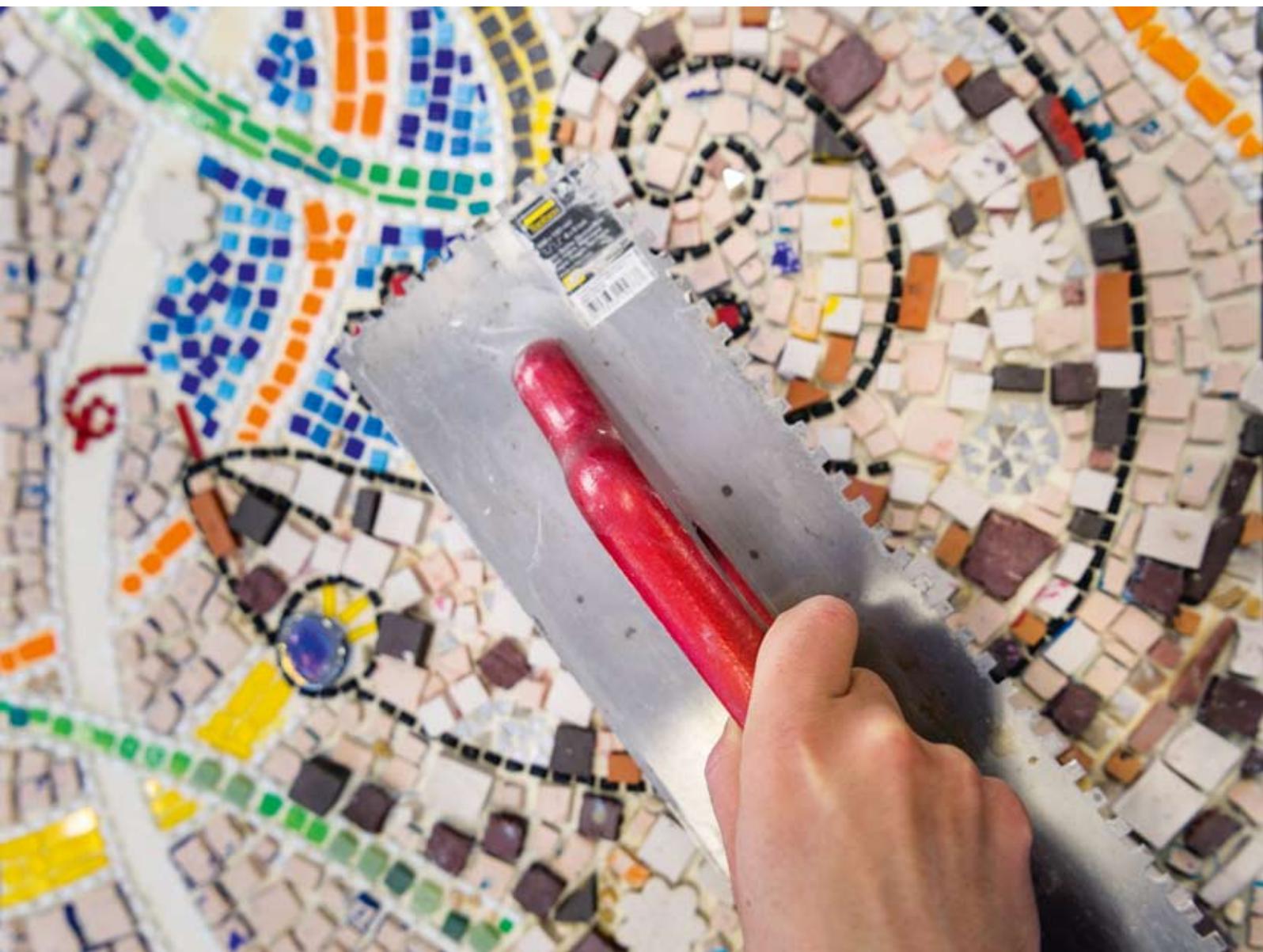
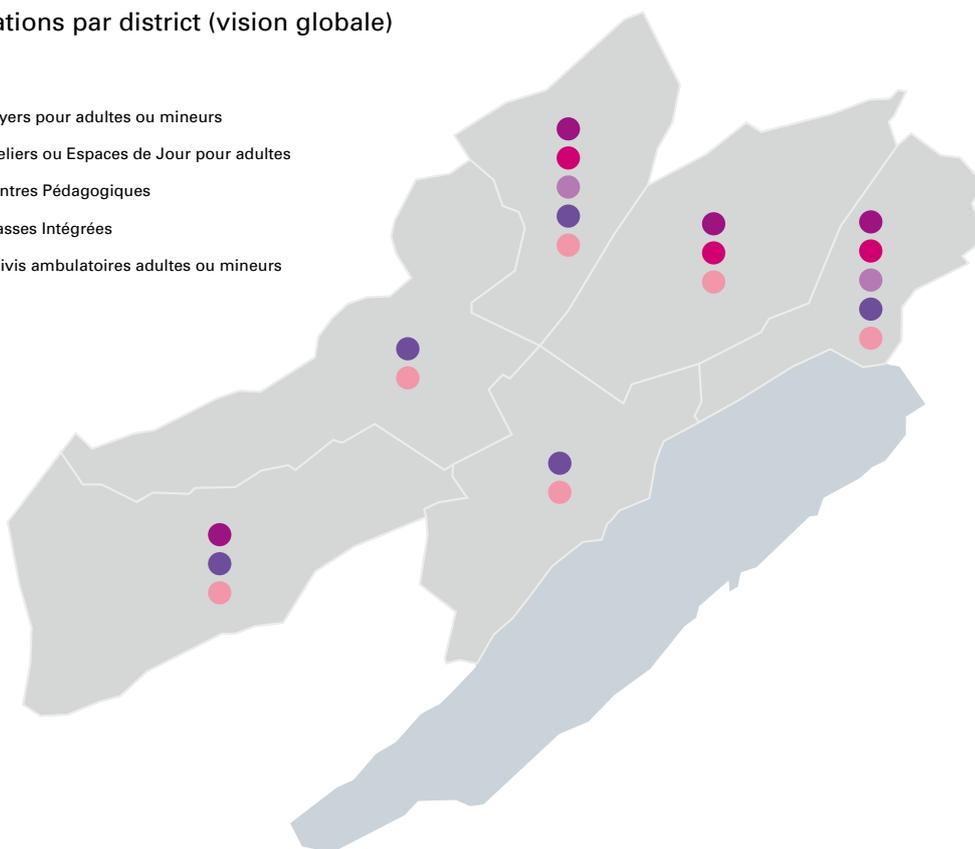
** SPS : soutien à l'intégration individuelle en école régulière, sans scolarisation aux PH

Nombre d'élèves, par cycle, scolarisés dans les classes Perce-Neige au 31.12.2016



Prestations par district (vision globale)

- Foyers pour adultes ou mineurs
- Ateliers ou Espaces de Jour pour adultes
- Centres Pédagogiques
- Classes Intégrées
- Suivis ambulatoires adultes ou mineurs



Répartition du personnel par sexe et par statut
Effectif au 31.12.2016 en Équivalent Plein Temps (EPT) et en personnes

	Femmes		Hommes		Total	
	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes
Fixes en CDI	270.55	405	112.10	129	382.65	534
Apprentis	27.00	28	16.80	17	43.80	45
Sous-total	297.55	433	128.90	146	426.45	579
Sous-total en %	69.77%	74.78%	30.23%	25.22%	100%	100%
Stagiaires	31.40	32	12.00	12	43.40	44
Autres CDD ¹	5.60	10	4.90	7	10.50	17
Total	334.55	475	145.80	165	480.35	640

¹Autres contrats à durée déterminée: Remplacement accident, formation, maladie, maternité, congé non payé, congé pour service civil, mesures temporaires...

La Fondation Les Perce-Neige compte un total de moins de 426 EPT pour 579 collaborateurs (apprentis inclus et hors postes vacants).

Cadres

La part des femmes cadres continue de se renforcer. Parmi les cadres, 49.06% sont des femmes avec un total de 26 femmes pour 27 hommes. En tenant compte de la structure du personnel comptant près de trois quart de personnel féminin (74.78%), nous observons que 6% des femmes sont cadres contre 18.49% pour les hommes.

Répartition des cadres par genre, rapportée au total des cadres



Répartition des cadres par genre, rapportée à la part des femmes et des hommes



Apprentis, stagiaires, formation continue

La Fondation est un employeur engagé et reconnu dans la formation professionnelle du canton, accompagnant encore 45 apprentis en 2016 dans les métiers d'assistant socio-éducatif, de cuisinier, d'employé de commerce ou encore de gestionnaire en intendance. Nous soutenons, par ailleurs, l'acquisition d'un certificat fédéral de capacité d'assistant socio-éducatif par la voie de l'article 32 (reconnaissance des acquis) pour nos collaborateurs en place.

Nous accueillons également des stagiaires, de degré secondaire II (CFC, maturité professionnelle ou spécialisée) et de degré tertiaire (bachelor, master des Hautes écoles spécialisées ou des universités), ainsi que des stages préalables à l'entrée dans une formation ou réalisés en vue de confirmer une orientation professionnelle.

Quatre collaborateurs ont également pu achever en 2016, en cours d'emploi, des formations de base d'Éducateur Social ES et de Maître Socio-Professionnel ES; 15 ont obtenu leur certificat fédéral de capacité.

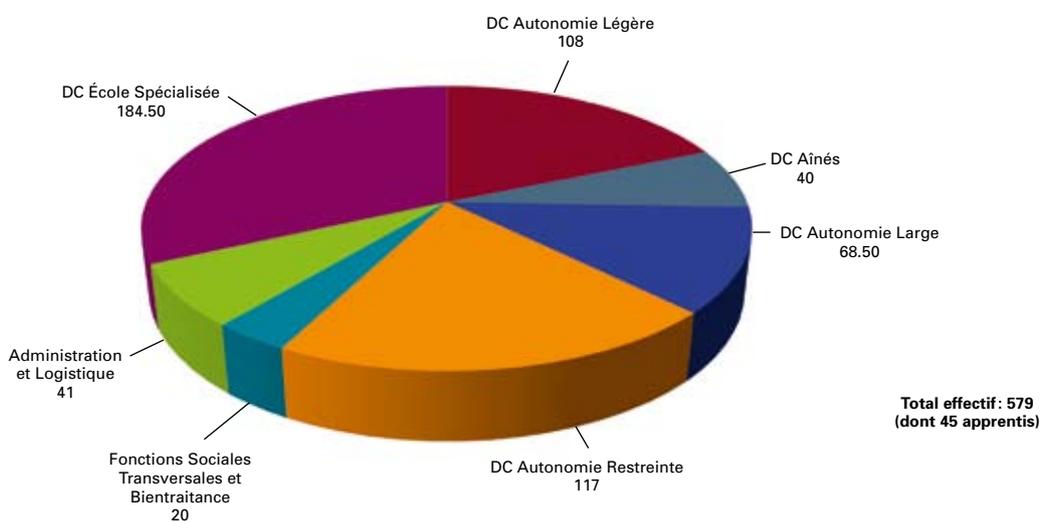


Présents au niveau de la formation de base, nous menons aussi une politique de formation continue très active, via des actions de perfectionnement, de recyclage, ou encore l'obtention de formations certifiantes de niveau CAS (tels qu'en autisme, polyhandicap et déficience intellectuelle sévère, systémique, bilan sensoriel, praticien formation,...), à MASTER (tel que le master en enseignement spécialisé), ou encore de préparation à un brevet fédéral (tels que le brevet de responsable secteur hôtelier-intendance, ou encore le brevet de responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales).

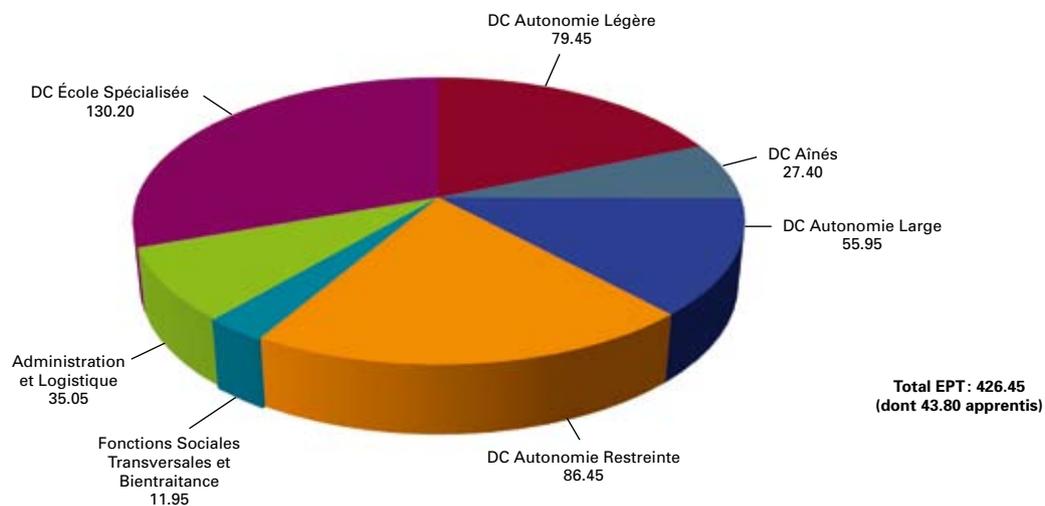
Le taux de qualification élevé de notre personnel et la formation continue du personnel aux meilleures pratiques, nous permettent d'offrir des prestations adaptées et va de pair avec une gestion de l'absentéisme maîtrisée et un climat de travail positif. C'est pourquoi, nous y accordons un soin tout particulier.

Nous félicitons chaleureusement tous nos collaborateurs qui s'investissent dans le développement de leurs compétences, afin de permettre, in fine, de mener à bien la mission de la Fondation Les Perce-Neige.

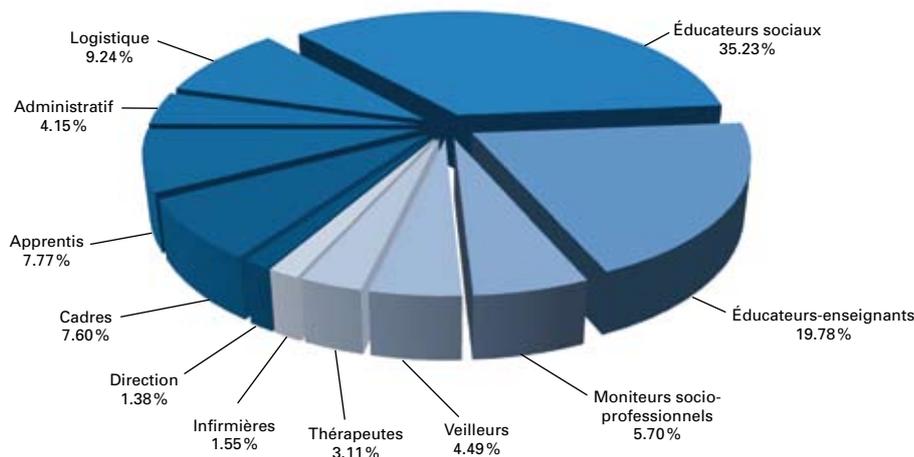
Effectif en personnes par Domaines de Compétences et Services



EPT par Domaines de Compétences et Services

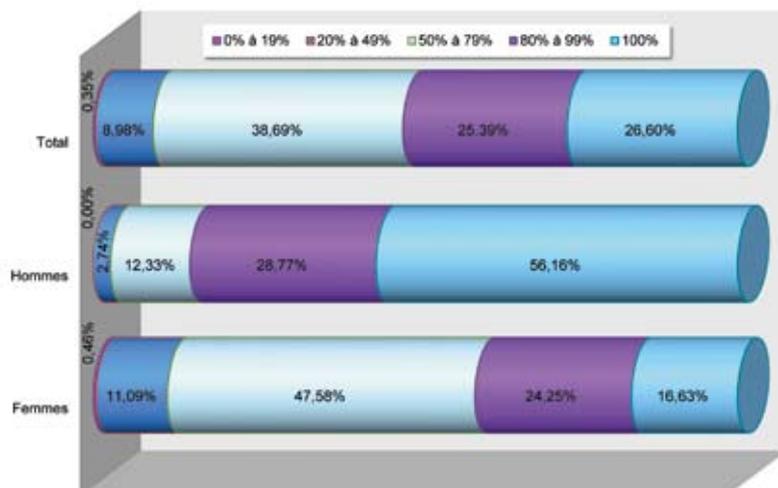


Effectif par fonction principale (% du personnel en nombre de personnes)



Avec plus de 78% de l'effectif du personnel, soit plus de 79% d'EPT, qui occupe une fonction directement en lien avec le bénéficiaire de prestations, nous garantissons un ratio d'efficience élevé quant à l'emploi de la dotation en personnel en présence directe du bénéficiaire de prestations. Nous veillons scrupuleusement qu'il en soit ainsi. Conforme à cette vision, chaque cadre responsable d'équipe socio-éducative, responsable d'équipe socio-professionnelle et maître principal consacre également une part significative de son taux d'occupation pour des activités de terrain, en relation directe avec le bénéficiaire de prestations adulte ou enfant.

Répartition des taux d'activité en %



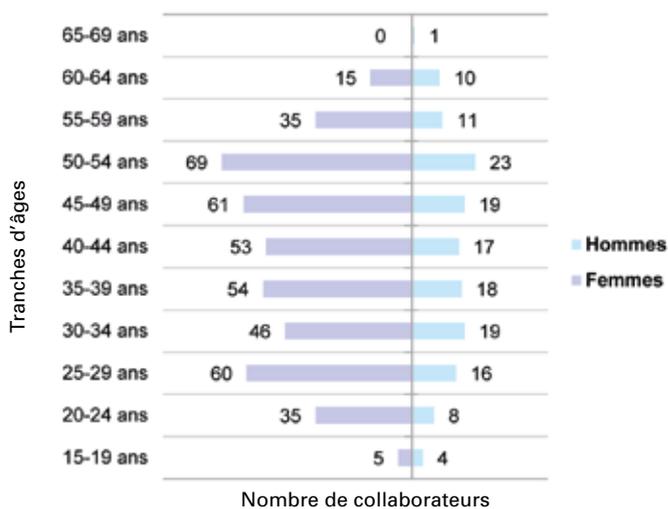
Le travail à temps partiel reste largement soutenu au sein de la Fondation, quel que soit le métier du collaborateur. Ainsi, près des trois quart (73.41%) du personnel travaille à temps partiel :

- plus de la moitié du personnel (52%) à un taux d'activité égal ou supérieur à 80%
- et plus du tiers (38.69%) à un taux d'activité compris entre 50% et 79%.

Courant 2016, la Fondation a diminué de 9.38% les taux d'occupation inférieurs à 50%, après avoir opéré de même en 2015 avec une première baisse de 32.08%, en vue d'une meilleure cohérence des équipes et un suivi facilité des collaborateurs. La part des taux d'occupation à pleins temps s'est renforcée de près de 3%.

Pyramide des âges

	Âge moyen	Effectif
Femmes	40.7 ans	433 personnes
Hommes	41.6 ans	146 personnes
Ensemble du personnel	40.9 ans	579 personnes



L'âge moyen du personnel s'est rajeuni en passant sous la barre des 41 ans (-0.3 points par rapport à 2015 avec 41.2 ans alors). Un rééquilibrage des structures d'âge commence à être visible, en renforçant les tranches 30-39 ans notamment, afin de stimuler la cohabitation intergénérationnelle des équipes, garant de pouvoir bénéficier de l'expérience et du transfert de compétences tout en veillant à maintenir une capacité d'adaptation et une efficacité optimum de travail.

Nationalités



	% par pays	% par groupe
Suisse	86.70%	86.70%
UE + AELE		
dont France	7.25%	
Italie	1.73%	
Espagne	1.38%	12.61%
Portugal	1.21%	
Belgique	0.69%	
Finlande	0.17%	
Roumanie	0.17%	
Reste du monde (Australie, Colombie, République du Kosovo)	0.69%	0.69%
Total	100%	100%



**Tartelette
Aux Fruits
Fr. 2.20**

**Moulin à Vent
Pêche-Amande
Fr: 2.20**

**Feuilleté
Aux Poires
Fr: 2.20**



LesPerceNeige
FONDATION

Comptes 2016



Comptes 2016 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2016

	2016	2015 retraité
1 ACTIF	11'937'451	109'686'333
10 ACTIF CIRCULANT	49'636'795	46'426'375
100 Liquidités	2'987'008	2'856'813
104 Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	27'110	27'107
105 Débiteurs	1'764'614	1'599'420
106 Autres débiteurs	3'321'584	3'542'647
107 Stocks	230'887	255'659
108 Stocks ateliers	229'814	232'439
109 Comptes de régularisation d'actif	41'075'778	37'912'290
11 ACTIF IMMOBILISÉ	62'300'656	63'259'959
111 Équipements	1'097'821	1'282'369
112 Véhicules	239'061	227'473
113 Informatiques et communication	466'425	417'263
115 Titres et autres placements financiers	0	0
110 Immeubles	60'497'349	61'332'854
15 COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS	0	0
19 COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES	0	0
2 PASSIF	111'937'451	109'686'333
20 CAPITAUX ÉTRANGERS	86'023'744	91'408'802
20 CAPITAUX ÉTRANGERS COURT TERME	58'225'056	58'624'956
200 Créanciers	2'289'944	2'249'983
201 Autres Créanciers	190'761	218'216
202 Dettes financières c.t. portant intérêt	22'318'000	15'428'400
205 Comptes de régularisation de passif	32'631'263	31'284'591
208 Provisions	795'088	9'443'767
20 CAPITAUX ÉTRANGERS LONG TERME	27'798'688	32'783'846
206 Dettes hypothécaires et prêts long terme portant intérêt	27'798'688	32'783'846
21 CAPITAL DES FONDS	405'534	224'255
210 Capital des fonds affectés	405'534	224'255
22 FONDS PROPRES / CAPITAL DE L'ORGANISATION	25'508'173	18'053'276
220 Capital propre	25'508'173	18'053'276
2200 Capital de base	24'551'083	17'118'282
2220 Capital libre	957'090	934'994



Comptes 2016 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits

	Boucllement 2016	Boucllement 2015
CHARGES D'EXPLOITATION		
30 Salaires formations	8'149'241	7'468'418
31 Salaires accompagnement	17'402'378	17'261'698
32 Salaires thérapie	818'689	775'018
33 Salaires direction et administration	2'727'635	2'783'322
34 Salaires économat et service de maison	2'286'216	2'281'060
35 Salaires service technique	824'871	778'015
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	3'840'324	3'598'391
37 Charges Sociales	133'400	17'384'958
38 Autres charges du personnel	400'151	283'593
39 Honoraires pour prestations de tiers	830'848	821'808
CHARGES DE PERSONNEL	37'413'753	53'436'281
40 Matériel médical d'exploitation	99'921	112'192
41 Produits alimentaires et boissons	1'433'594	1'273'220
42 Ménage	310'340	265'737
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	1'564'989	1'178'277
44 Charges d'investissements	3'938'232	3'574'177
45 Énergie et Eau	637'837	634'596
46 École, formation et loisirs	319'290	297'493
47 Bureau et administration	1'403'875	1'315'430
48 Outillage et matériel pour ateliers	410'148	365'736
49 Autres charges d'exploitation	3'219'724	2'764'588
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	13'337'950	11'781'466
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	50'751'703	65'217'727



	Boucllement 2016	Boucllement 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	12'375'904	11'791'355
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	3'485'288	3'495'392
62 Revenus découlant d'autres prestations	380'877	378'016
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'132'397	1'068'963
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	504'931	437'474
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	102'036	100'225
67 Revenu d'exploitation annexe	50'340	13'062
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	528'527	481'957
69 Contributions à l'exploitation et dons	39'753'976	37'536'430
6 PRODUITS D'EXPLOITATION	58'314'276	55'302'874
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7'562'573	-9'914'853
7 Charges hors exploitation	-130'030	-285'237
7 Produits hors exploitation	137'422	178'958
7 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION	7'392	-106'279
8 Charges extraordinaires	-137'488	-10'236
8 Produits extraordinaires	324	7'705
8 CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	-137'164	-2'531
RÉSULTAT INTERMEDIAIRE	7'432'801	-10'023'663
RÉSULTAT DES FONDS		
Fonds affectés		
attribution	236'225	73'654
utilisation	-54'946	-110'787
	181'279	-37'133
Fonds libres		
attribution	75'325	501'469
utilisation	-53'228	-123'145
	22'097	378'324
RÉSULTAT ANNUEL 1	7'636'176	-9'682'472
ATTRIBUTION / PRELEVEMENT		
Dont attribution/prélèvement au déficit d'exploitation	0	0
Dont attribution/prélèvement au capital propre	-7'432'801	10'023'663
Dont attribution/prélèvement au fonds affectés	-181'279	37'133
Dont attribution/prélèvement au capital propre	0	0
Dont attribution/prélèvement aux fonds libres	-22'097	-378'324
RÉSULTAT ANNUEL 2	0	0





Comptes 2016 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de variation du capital de l'organisation au 31 décembre 2016

	31.12.2016	Attribution fonds au capital	Résultat 2016	Attribution résultat antérieur	31.12.2015 retraité	Retraitement	31.12.2015
Capital de base	16'806'282			-10'023'663	26'829'945	12'072'621	14'757'324
Capital lié généré	0				0		0
Capital libre généré	312'000				312'000		312'000
Capital libre	957'090	22'097			934'994		934'994
Résultat de l'exercice	7'432'801		7'432'801	10'023'663	-10'023'663		-10'023'663
FONDS PROPRES TOTAUX	25'508'173	22'097	7'432'801	0	18'053'276	12'072'621	5'980'655

Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

	2016	2015
Flux de trésorerie		
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	7'636'176	-9'682'472
Variation des provisions	-8'648'679	8'711'756
Amortissements	1'583'438	1'443'617
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Augmentation/Diminution des débiteurs	55'869	-444'940
Augmentation/Diminution des stocks	27'397	20'398
Augmentation/Diminution des comptes de régulation d'actif	-3'163'488	-1'739'509
Augmentation/Diminution des créanciers	12'506	909'344
Augmentation/Diminution des dettes à court terme	4'718'000	0
Augmentation/Diminution des comptes de régulation de passif	1'346'673	1'516'570
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	3'567'892	734'763
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-191'054	-606'888
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-433'081	-330'089
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	0	6'825
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	0	0
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENTS	-624'135	-932'152
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS		
Dons et produits affectés en permanence	0	0
Attribution/affectation capital libre généré	0	82'000
Augmentation/Diminution des dettes financières à long terme	-4'985'158	498'741
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS	-4'985'158	580'741
TOTAL DES FLUX DE FONDS	-2'041'402	383'352
AUGMENTATION/DIMINUTION DES LIQUIDITÉS		
État des liquidités au 1er janvier	-12'544'480	-12'927'832
État des liquidités au 31 décembre	-14'585'882	-12'544'480
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-2'041'402	383'352



Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 (en francs suisses)

1. Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation privée, sis aux Hauts-Geneveys dans la commune du Val-de-Ruz, qui propose des prestations à toute personne présentant une déficience intellectuelle, un polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme. Le but de la Fondation est d'inscrire les bénéficiaires de prestations dans une dynamique d'autonomisation, d'autodétermination et d'intégration.

Les compétences et potentialités des personnes accompagnées sont soutenues et valorisées.

2. Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis au 31 décembre conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Les comptes reposent sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en francs suisses (CHF).

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 21 mars 2017.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, excepté les provisions à long terme qui ont été actualisées. Les immobilisations corporelles exceptés les immeubles de rendement sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires et des éventuelles dépréciations de valeurs. Les immeubles, dont la valeur d'acquisition, respectivement les coûts de transformation ne sont pas déterminables et pour lesquelles une estimation antérieure avait été basée sur l'estimation cadastrale, ont été réévalués selon une expertise indépendante. Cette analyse a démontré une sous-évaluation substantielle entre la valeur d'usage et la valeur basée sur l'estimation cadastrale utilisée dans le cadre de la première application des Swiss GAAP RPC. La correction de valeur a nécessité la correction de valeur de la balance comparative. Afin d'éviter la création de deux jeux de comptes (C.O. et Swiss GAAP RPC) et dans la mesure où cela ne change pas le montant des fonds propres, la décision a été prise de ne pas comptabiliser les écritures dans le compte de résultat en contre-indication du Code des obligations. Le détail figure sous les rubriques Immeubles et Fonds propres.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les méthodes suivantes.

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants :	Années	Principes
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode linéaire
Infrastructures/ agencements et installations	15 à 30 ans	Méthode linéaire
Immeubles	66 2/3	Méthode linéaire

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.



Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss GAAP RPC.

Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds fondations et affectés comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.

Indemnités des organes dirigeants

Les organes dirigeants travaillent à titre bénévole. Seul le bureau du Conseil de Fondation est rémunéré. Le total de la rémunération s'élève à CHF 20'000.- pour le président, la vice-présidente et la secrétaire.

Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2016.

3. Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

4. Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

5. Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'État vis-à-vis de notre partenaire financier.

	2016	2015
Caisses	84'005	61'185
Comptes postaux	152'008	126'447
Banques	2'750'995	2'669'181
Total Liquidités	2'987'008	2'856'813

6. Titres, garanties à terme

Art. 959c alinéa 9	2016	2015
Actifs grevés d'une réserve de propriété (garanties de loyers)	27'110	27'106

7. Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2016	2015
Débiteurs représentants légaux	1'764'614	1'599'132
Avance de frais aux usagers	0	288
Total Débiteurs	1'764'614	1'599'420



8. Autres débiteurs

	2016	2015
Débiteurs assurances	41'681	52'431
Débiteurs cantons tiers	610'988	664'228
Débiteurs industriels	2'438'258	2'618'628
Débiteurs divers	406'447	361'969
Ducroire	-176'000	-155'000
Impôt anticipé	210	391
Total des autres débiteurs	3'321'584	3'542'647

9. Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers ainsi que pour la boutique ç.

10. Comptes de régularisation d'actifs

	2016	2015
Actifs transitoires	1'323'286	53'883
Excédent de charges de l'exercice	39'752'492	37'858'407
Total Débiteurs	41'075'778	37'912'290

Les actifs transitoires sont principalement composés de factures liées aux primes d'assurances 2017. L'excédent de charges inclut uniquement le déficit d'exploitation. Ce montant est régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan.

11. Immeubles

	Terrains	Infrastructures/ Agencements	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Valeur totale 2016
Valeur brute au 1 janvier	777'000	991'899	46'591'066	2'250'000	50'602'965
Réévaluations selon expertise externe			21'145'896		21'145'896
Valeur brute au 1 janvier retraité	770'000	991'899	67'736'962	2'250'000	71'748'861
Acquisitions / transformations		156'254	34'800		191'054
Sortie					
Valeur brute au 31 décembre	770'000	1'148'153	67'771'762	2'250'000	71'939'915
Fonds d'amortissement au 01 janvier		-569'843	-772'889		-1'342'732
Réévaluations selon expertise externe			-9'073'275		-9'073'275
Fonds d'amortissement au 01 janvier retraité	0	-569'843	-9'846'164		-10'416'007
Amortissements		-94'503	-932'056		-1'026'559
Fonds d'amortissement au 31 décembre		-664'346	-10'778'220		-11'442'566
Valeur nette au 31 décembre	770'000	483'807	56'993'542	2'250'000	60'497'349



Principe comptable général

Immeubles d'exploitation

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC les immeubles d'exploitation avaient été comptabilisés à leur valeur cadastrale. Cette estimation a été jugée insuffisante et ne pouvait refléter une image fidèle (true and fair view). Une première analyse avait donc été demandée à un expert immobilier indépendant afin d'obtenir une valeur d'usage pour l'ensemble des immeubles d'exploitation. L'expertise avait révélé une forte sous-estimation des valeurs bilancieller immobilières. En 2015, la correction avait amené une hausse de la valeur des immeubles de 4'056'967 et la dissolution du fonds d'amortissement préalablement constitué pour un montant de 907'347. Il est à noter que compte tenu de la valeur estimée par l'expertise pour l'immeuble des Hauts-Geneveys, il avait été décidé de demander une contre-expertise avant de procéder à une réévaluation de cet immeuble. En 2016, la contre-expertise a confirmé la valeur d'usage de la première expertise. L'immeuble des Hauts-Geneveys a été réévalué lors de l'exercice. La correction de la valeur brute s'élève à CHF 21'145'896 et CHF 9'073'275 pour le fonds d'amortissement. Afin de tenir compte de l'obsolescence des biens immobiliers, un amortissement de 1.5 pourcent de la valeur retenue est appliqué. Le montant de cet amortissement pour l'année 2016, calculé après la réévaluation, est de 932'056.-.

Immeubles de rendement

L'évaluation des immeubles de rendement est basée sur une valeur de marché (discounted cash flow method).

Infrastructures / Agencements et installations

Les infrastructures sont amorties sur une durée de vie variant de 15 ans à 30 ans. Les infrastructures sont comptabilisées séparément de la valeur des immeubles.

Pour les agencements dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail. Cela correspond aux infrastructures de la Boulangerie aux Hauts-Geneveys et des Ateliers du Quartz à La Chaux-de-Fonds.

Terrains

Les terrains sont «les Gouttes d'Or» et le terrain viticole de Cressier qui ont été réévalués en 2015.

12. Art. 959c alinéa 9

	2016	2015
Actifs grevés d'une réserve de propriétés (Immeubles d'exploitation et de rendement)	59'422'530	62'386'598

13. Équipements

	2016	2015
Valeur brute au 1 janvier	3'116'948	2'986'315
Acquisitions	173'931	130'633
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	3'290'879	3'116'948
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-1'834'579	-1'452'414
Amortissements	-358'479	-382'165
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-2'193'058	-1'834'579
Valeur nette au 31 décembre	1'097'821	1'282'369



14. Véhicules

	2016	2015
Valeur brute au 1 janvier	739'301	687'313
Acquisitions	96'623	51'988
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	835'924	739'301
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-511'828	-429'163
Amortissements	-85'035	-82'665
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-596'863	-511'828
Valeur nette au 31 décembre	239'061	227'473

15. Informatique et communication

	2016	2015
Valeur brute au 1 janvier	1'042'375	894'908
Acquisitions	162'528	147'467
Sortie		
Valeur brute au 31 décembre	1'204'903	1'042'375
Fonds d'amortissement au 01 janvier	-625'113	-509'661
Amortissements	-113'365	-115'452
Fonds d'amortissement au 31 décembre	-738'478	-625'113
Valeur nette au 31 décembre	466'425	417'262

16. Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de prévoyance.ne. Au 31 décembre 2016, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de prévoyance.ne de zéro franc.

En 2013 une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de La Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de prévoyance.ne. Ce montant s'inscrit dans le cadre la constitution de réserve de fluctuations de valeurs. Afin d'honorer cette dette en résultant, un prêt avait été contracté auprès de prévoyance.ne pour le même montant. Cette recapitalisation a été réévaluée avec effet au 1er janvier 2014 pour un montant complémentaire de CHF 64'000.- Ce montant a été payé sans augmentation du prêt.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes :

Taux 3.5%

Durée 25 ans

Annuité variable

Caution obtenue par le Conseil d'État sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

Au 31 décembre 2016, le montant dû à Prévoyance.ne est de CHF 3'268'700.-. (2015: CHF 3'417'700.-)

Dans le cadre de cette même recapitalisation, une provision pour la part à l'apport supplémentaire (CHF 839'926) due au 1er janvier 2019 a été créée depuis 2013. Ce montant a été indexé sur l'indice des prix à la consommation au 1er janvier 2016 ainsi qu'actualisé au taux technique de la chambre suisse des experts en caisses de pensions, soit 2.25%. La provision à charge de l'exercice 2016 est de CHF 18'648.- (2015: CHF 42'265) et se monte à fin 2016 à CHF 792'924.-. (2015: CHF 774'276).

Une provision avait également été constituée pour le montant dû au 1er janvier 2039. Ce montant devait être payé dès que le taux de couverture de la Caisse aurait atteint 80%, mais au plus tard au 1er janvier 2039. Dès ce moment-là, la Caisse devait instituer un plan de prévoyance de base en primauté des cotisations. Ce montant aurait servi à compenser le découvert résiduel entre le 80% et le 100% attendu pour garantir le plan de base en primauté des cotisations. Le montant était de 16'179'895.- et avait été actualisé au 31.12.2015. Lors de sa séance du 24 mai 2016, le Grand Conseil a décidé d'abroger l'article 4, alinéa 3, de la LCPFPub qui imposait, aux employeurs, la prise en charge du découvert résiduel. Par conséquent, étant donné que cette obligation n'est plus d'actualité, la réserve constituée en 2015 a été extournée lors de l'exercice 2016 en conformité avec les principes de Swiss GAAP RPC. La provision dans les comptes au 31.12.2016 est de 0.-. (2015: CHF 8'669'491.-)



17. Comptes de régularisation de passifs

	2016	2015
Acomptes de régularisation de l'État de Neuchâtel	32'073'170	30'461'660
Comptes de régularisation de passifs	558'093	822'931

Ces montants viennent des acomptes de régularisation de l'État de Neuchâtel pour la couverture du déficit d'exploitation de l'année 2016.

18. Dettes financières, hypothécaires et prêts à court terme

	2016	2015
	22'318'000	15'428'400
Banque Cantonale Neuchâteloise	17'600'000	15'000'000
Prêt prévoyance.ne	149'000	149'000
Dettes hypothécaires	4'569'000	279'400

L'augmentation des dettes hypothécaires à court terme est liée à 2 emprunts ayant une échéance de remboursement en 2017, pour un montant total de CHF 4'384'600. Ces emprunts seront renégociés en 2017.

19. Provisions

	2016	2015
	795'088	9'443'767

Cette rubrique inclut les provisions pour prévoyance.ne, soit 792'924.- au 31.12.2016. (2015 : CHF 9'443'767.-). Voir paragraphe 16.

20. Dettes financières, hypothécaires et prêt à long terme

	Ventilation des dettes à long terme (art. 961a alinéa 1)	2016	2015
		27'798'688	32'783'846
Caisse de remplacement		221'578	491'236
Prêt prévoyance.ne	Deux à cinq ans	596'000	591'600
Prêt prévoyance.ne	Plus de cinq ans	2'523'700	2'677'100
Dettes hypothécaires	Deux à cinq ans	19'693'110	1'117'600
Dettes hypothécaires	Plus de cinq ans	4'764'300	27'906'310



21. Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2016	Utilisation	Attribution	31.12.2015
Morgenthaler-Ville de Neuchâtel	61'779	-6'940	9'000	59'719
Fonds Marzys	10'142		1'200	8'942
Fonds Camps Paris	7'015		100	6'915
Don pour DC ES ACPA	200	-1'060	200	1'060
Don pour EPNF	21'644		1'050	20'594
Don DC Aînés	15'563	-3'012		18'575
Don pour l'Unité d'accueil temporaire	27'455	-43'045		70'500
Don pour la Boulangerie	300	-300	300	300
Don pour DC TSA	37'650			37'650
Don pour dual ski	1'929	-50	1'979	0
Don DC ES	202'100		202'100	0
Don pour la cuisine	1'000		1'000	0
Don 50ème anniversaire de la Fondation	6'600		6'600	0
Don Boutique ç	50		50	0
Don pour EPNF - Massala	2'000		2'000	0
Don bassin thérapeutique	10'000		10'000	0
Don pour Atelier de conditionnement	107	-239	346	0
Don pour Lignièrès	0	-300	300	0
	405'534	-54'946	236'225	224'255

22. Capital de l'organisation

Tableau de variation du capital de l'organisation au 31 décembre 2016

	31.12.2016	Attribution fonds au capital	Résultat 2016	Attribution résultat antérieur	31.12.2015 retraité	Retraitement	31.12.2015
Capital de base	16'806'282			-10'023'663	26'829'945	12'072'621	14'757'324
Capital lié généré	0				0		0
Capital libre généré	312'000				312'00		312'000
Capital libre	957'090	22'097			934'994		934'994
Résultat de l'exercice	7'432'801		7'432'801	10'023'663	-10'023'663		-10'023'663
Fonds propres totaux	25'508'173	22'097	7'432'801	0	18'053'276	12'072'621	5'980'655

23. Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent les charges et revenus des immeubles de rendement.

24. Résultat extraordinaire

Les charges et produits extraordinaires 2016 incluent les éléments non prévisibles et non liés directement à l'activité.

25. Art 961a alinéa 2

Les honoraires versés à l'organe de révision en 2016 (au titre de la révision des comptes 2015) s'élèvent à 41'947.-. L'organe de révision a également fourni certaines prestations concernant la TVA, la première application du droit comptable ainsi que pour le système de contrôle interne pour un total de CHF 22'680.-.



**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
 AU CONSEIL DE FONDATION
 DE LA FONDATION LES PERCE-NEIGE, A VAL-DE-RUZ**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG AUDIT SA

Yves Darbellay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 21 mars 2017



Croissant Express
c'est sûrement
le meilleur pain...

les plus beaux sourires
la plus belle boulangerie

Ne pas oublier... Sylvia

design by omp

